



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 3 septembre 2020 à 19h30
Séance de relevée du jeudi 10 septembre 2020 à 19h30
Salle des Galeries du Rivage
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

05-06 / 2020

Mme la Présidente ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, en particulier M. Y. Luccarini, qui siège pour la première fois dans sa nouvelle fonction de municipal, les représentants de la presse, le public, ainsi que les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

Séance du 3 septembre 2020

76 présents, 24 excusés dont 3 sans excuse
(Mme M. Gonzalez Moya, MM. A. Foster et B. Shalhoub)

Séance du 10 septembre 2020

72 présents, 28 absents dont 4 sans excuse
(Mmes V. Feuerstein et S. Marques, MM. F. Mejbri et B. Shalhoub)

2. Adoption de l'ordre du jour

M. M. Rizzello remarque que la commission de gestion a établi un rapport sur la Fête des Vignerons, document qui a demandé beaucoup de temps et de travail, et pour lequel il remercie tous les sous-commissaires. La commission avait demandé que l'ordre du jour mentionne ce rapport, pour une question de visibilité mais aussi d'archivage. Elle regrette que cette demande ait été refusée, mais remercie le Bureau et le Greffe municipal d'avoir accepté d'imprimer séparément le rapport de la commission de gestion et le rapport concernant la Fête des Vignerons.

Mme F. Despot indique qu'il y a lieu d'ajouter, au point 8, la nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de feu M. Gilbert Dutruy.

Au point 24 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

Reliquats de la séance du 18 juin 2020 :

- Postulat de M. N. Bonjour « Tous gagnants »
- Postulat de M. J. Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »
- Interpellation de M. C. Bussy « Pour regarder la précarité en face »

Nouveaux objets :

- Interpellation de M. N. Bonjour « Vevey plaque tournante de la drogue ? »
- Postulat interpartis (Verts-DA-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »
- Interpellation de M. S. Ansermet « Collecte des déchets : comment se déroulent les appels d'offres ? »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que complété.

3. Correspondance

Séance du 3 septembre 2020

- Lettre de M. Y. Luccarini annonçant sa démission du Conseil communal à la suite de son accession à la Municipalité. Son remplacement interviendra au point 6 de l'ordre du jour
- Lettre de M. J. D'Inverno annonçant sa démission du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera. Son remplacement interviendra au point 7 de l'ordre du jour
- Lettre de M. J. Mailer annonçant sa démission du Conseil intercommunal du SIGE. Son remplacement interviendra au point 8 de l'ordre du jour
- Lettre de Mme A. Iamartino annonçant sa démission de la Commission de gestion au 30 septembre 2020. Son remplacement interviendra au point 9 de l'ordre du jour
- Lettres de Mme S. Marques et de M. E. Oguey annonçant leur démission respective du parti socialiste veveysan. Tous deux continuent à siéger au Conseil communal en tant qu'indépendants
- Lettre de l'association L'Enfant et l'Hôpital Groupe Riviera-Chablais, qui gère « Le Sparadrap » dans le service de pédiatrie de l'HRC pour apporter un soutien aux enfants malades, remerciant le Conseil pour l'attribution des jetons de présence de la séance de juin et le montant de l'apéritif
- Lettre de la Fondation Les Eglantines, à qui avaient été versés les jetons de présence en 2019, qui remercie le Conseil pour l'attribution de ce montant et qui joint son rapport d'activités
- Lettre de la Municipalité demandant une nouvelle prolongation de délai, avec une date inconnue, pour répondre à l'interpellation interpartis « Et voilà la 5G »
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire à la séance du 8 octobre 2020 pour répondre à l'interpellation de M. Ph. Herminiard et consorts « Pourquoi fermer la circulation en vieille ville de Vevey ? »
- Invitation au ramathon de la société de sauvetage Le Vétéran le samedi 12 septembre au Port de plaisance
- Le Festival Images se tiendra du 5 au 27 septembre sous le thème « Unexpected. Le hasard des choses ». Mme la Syndique indique qu'étant donné les mesures sanitaires en vigueur, il n'a pas été possible d'inviter l'ensemble du Conseil communal à l'inauguration du festival. C'est la Présidente qui représentera le Conseil. Toutefois, une visite guidée est organisée le mercredi 16 septembre 2020 à 11h00

Séance du 10 septembre 2020

- Lettre de Mme M. Ciana annonçant sa démission du parti libéral-radical veveysan. Elle continue à siéger au Conseil communal en tant qu'indépendante
- Lettre de M. B. Schobinger annonçant sa démission de la commission de gestion. Son remplacement interviendra lors de la séance du 8 octobre 2020
- Lettre de la Préfecture concernant l'enquête pour violation du secret de fonction dans le cadre de la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme ». Mme la Présidente donne lecture des conclusions de ce courrier, ce document étant joint en annexe au procès-verbal. L'enquête conclut à la non-violation du secret de fonction, mais demande des aménagements, notamment des règles précises en matière de communication pour les futures commissions ainsi que dans la manière de convoquer lesdites commissions. Le Bureau, en collaboration avec la Municipalité, réfléchira au meilleur moyen de donner suite aux demandes de la Préfecture et le Conseil sera bien évidemment informé

Mme la Syndique prend la parole pour informer le Conseil d'une nouvelle qui vient de lui parvenir aujourd'hui : « Comme vous l'avez probablement lu, l'Autorité inférieure de surveillance en matière de poursuites pour dettes et faillite a décidé d'annuler les commandements de payer adressés à deux de nos collègues qui refusaient de signer des déclarations de renonciation à la prescription.

Le motif principal de cette décision était d'ordre formel : pour le Tribunal, notre exécutif n'était pas valablement constitué pour mandater notre avocate dans le dépôt de cette réquisition de poursuite.

Le Tribunal a estimé que la récusation « à tour de rôle », proposée par le Préfet, et recommandée par la partie adverse, pour se prononcer sur ce sujet ne pouvait être considérée comme suffisante, puisque les intérêts des deux municipaux étaient étroitement liés dans le cadre de cette procédure qui leur avait été adressée pour des motifs communs.

La question reste actuelle, car la Municipalité a dix jours pour se prononcer sur un éventuel recours. Mais puisque seule une récusation simultanée de nos deux collègues semble admissible, la Municipalité ne peut traiter cette question en l'absence d'un cinquième membre, suspendu depuis deux ans.

Nous avons donc, comme le suggérait le jugement du Tribunal, sollicité le Conseil d'Etat pour désigner un membre ad hoc nous permettant de nous déterminer valablement dans ce genre de situation, heureusement rare.

Le gouvernement a accédé à notre demande hier. Je vous lis l'extrait de décision reçu de la Chancellerie :

Le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Michel Renaud en tant que municipal ad hoc pour la Commune de Vevey afin que la Municipalité puisse se prononcer sur l'opportunité de recourir contre les jugements rendus par la Présidente du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois et prendre toute décision subséquente concernant cette affaire.

Il ne s'agit pas, comme il y a plusieurs mois, de demander à M. Renaud de prendre la responsabilité d'un dicastère, mais bien de nous permettre d'avoir le quorum nécessaire pour nous réunir dans le cadre de cette affaire. M. Renaud sera assermenté, et donc invité à participer au point d'ordre du jour consacré à cette décision, lors de notre séance de lundi prochain. »

4. Communication(s) du Bureau

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue M. Gilbert Dutruy, qui s'est éteint le 8 juillet 2020. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

En vertu des art. 40d al. 3 de la Loi sur les communes et 73 du règlement du Conseil communal, qui traite de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », le Bureau du Conseil a demandé à la Préfecture l'ouverture d'une procédure pour violation du secret de fonction. Le dossier est en cours.

A quelques mois des élections pour le renouvellement des autorités communales, des règles spécifiques s'appliquent en cas de démission d'une conseillère ou d'un conseiller. L'art. 78 LEDP mentionne qu'il n'y a pas d'élection complémentaire dans les 6 mois avant les élections générales. Celles-ci étant agendées au 7 mars 2021, les conseillères et conseillers qui démissionnent dès le 7 septembre ne seront pas remplacés, sauf si la liste du parti contient encore des viennent-ensuite.

Traditionnellement, le/la Président-e dévoile l'œuvre choisie pour orner le mur derrière le pupitre présidentiel. Au vu des circonstances, il n'y a rien à dévoiler ce soir. La Présidente se dit toutefois reconnaissante envers toutes les personnes qui permettent au Conseil de siéger avec les précautions sanitaires utiles. Le Bureau a considéré que le principe de précaution devait prévaloir pour les séances de septembre. En fonction de l'évolution de la situation, le Bureau fera une réévaluation pour la suite.

Au même titre que lorsqu'il y a des matchs dans cette salle des Galeries du Rivage, s'il peut et qu'il doit y avoir des échanges au sein d'un délibérant, elle souhaite que ceux-ci se fassent avec fair-play et respect vis-à-vis de chacune et de chacun tout au long de l'année. Elle se dit certaine que tout se passera bien.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation de deux membres au Conseil communal, en remplacement de M. Yvan Luccarini (D.-A) et de feu M. Gilbert Dutruy (D.-A.)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Sabrina Berrocal, née le 10 novembre 1982 et domiciliée à l'avenue Nestlé 26, en remplacement de feu M. Gilbert Dutruy, membre du groupe Décroissance-Alternatives
- Mme Nana Sjöblom, née le 25 mars 1974 et domiciliée à l'avenue du Général-Guisan 73, en remplacement de M. Yvan Luccarini, membre du groupe Décroissance-Alternatives, élu à la Municipalité

7. Nomination d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Jérémy D'Inverno

La candidature de M. T. Wahli est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Tom Wahli est nommé membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera de manière tacite et par acclamation.

8. Nomination de deux membres suppléants à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Jamie Mailer (Verts) et de feu M. Gilbert Dutruy (D.-A.)

La candidature de Mme Anne-Sophie Gavin est présentée pour le groupe des Verts. Décroissance-Alternatives n'ayant pas de candidat à présenter ce soir, la nomination de son suppléant est reportée à la prochaine séance. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Anne-Sophie Gavin est nommée membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE de manière tacite et par acclamation.

9. Nominaton de deux membres à la commission de gestion en remplacement de feu M. Gilbert Dutruy (DA) et de Mme Anna lamartino-Sica (PLR)

Pour le groupe Décroissance-Alternatives, la candidature de M. C. Toluoso, actuel suppléant, est présentée comme membre, celle de M. M. Renkens comme suppléant. Le groupe PLR présente la candidature de M. Ch. Ming. Il n'y a pas d'autre proposition.

MM. Clément Toluoso et Christophe Ming sont nommés membres et M. Marc Renkens suppléant à la commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

10. Préavis sur adaptation de l'offre en transports publics - Lignes de bus VMCV 202 et 215 (2020/P18)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Danièle Kaeser
<u>Membres :</u>	PDC	M.	Louis Butticaz
	VL	M.	Olivier Casellini
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	DA	M.	Gilles Perfetta
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VER	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Moïn Danaï
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Bryan Pilet
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	DA	M.	Frédéric Vallotton

11. Préavis sur arrêté communal d'imposition pour l'année 2021 (2020/P19)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

12. Préavis sur refonte du Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD) et nouveaux Règlement et Directive associés (2020/P20)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
<u>Membres :</u>	VL	M.	Roger Blatter
	DA	M.	Tiago Branquino
	PS	Mme	Caroline Gigon
	DA	M.	Alain Gonthier
	PLR	M.	Vincent Imhof
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Pascal Molliat
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VER	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Cédric Bussy
	VER	M.	Antoine Dormond
	PDC	M.	Martino Rizzello
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	PLR	M.	Fabien Truffer
	DA	M.	Alexandre Vallotton

13. Rapport sur commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2019 (2020/P12)
Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2019
(Objet traité lors de la séance du 10 septembre 2020)

Rapport général de la Commission de gestion : M. Martino Rizzello, président

Rapports des sous-commissions

Administration générale (AG)	Gilles Perfetta
Ressources humaines (RH)	Gilles Perfetta
Direction des systèmes d'information (DSI & SIT)	Jennyfer Vincent & Pierre Butty
Service des affaires intercommunales (SAI)	Pierre Butty
Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable (DU)	Julien Rilliet & Pierre Butty
Direction des Espaces Publics (DEP)	Marcia Ciana & Pascal Molliat
Direction des Affaires Sociales, du Logement, de l'Intégration et des Gérance (DASLIG)	Marcia Ciana & Jennyfer Vincent
Direction de la Culture, y compris les Musées et la Bibliothèque municipale	Pascal Molliat
Direction de l'Architecture et des Infrastructures et de l'Énergie (DAIE)	Pascal Molliat & Pierre Butty
Direction de la Jeunesse, de la Famille, l'Éducation et des Sports (DJEFS)	Marcia Ciana, Isabel Jerbia & Gilles Perfetta
Direction des finances (DF)	Pascal Molliat
Rapport des comptes 2019	Gilles Perfetta
Fête des Vignerons 2019	Marcia Ciana, Roger Blatter, Pierre Butty, Pascal Molliat, Gilles Perfetta, Clément Toluoso

Mme la Présidente rappelle la procédure qui sera suivie pour l'examen de la gestion. Le rapport de la Municipalité sera examiné chapitre par chapitre en parallèle avec le rapport de la commission de gestion – partie 1. Puis la discussion sera ouverte sur la partie 2, avant une discussion générale, l'examen des vœux de la commission et les réponses de la Municipalité, et enfin le vote sur les conclusions du préavis.

M. M. Rizzello tient à formuler les remerciements d'usage, qui lui semblent d'autant plus nécessaires au vu de l'année que nous sommes en train de vivre. Un grand merci à tous les commissaires qui, malgré une période Covid compliquée, se sont mis à disposition pour que la commission de gestion continue de fonctionner dans les limites techniques et sanitaires imposées par la pandémie. Un grand merci au Greffe municipal, qui a continué à œuvrer durant le semi-confinement et permis à la commission de rester en contact avec l'administration, à tous les membres de l'administration ainsi que les municipaux responsables qui ont pris le temps et les risques nécessaires pour répondre aux questions de la commission. Avant de lire les conclusions de son rapport, il rappelle l'observation formulée par la commission de gestion, qui regrette le manque de personnel au sein de la DASLIG et espère que les engagements en cours permettront de faire face aux enjeux grandissants de cette direction en reconstruction.

Mme la Présidente s'associe aux remerciements formulés et relève le travail de la commission de gestion.

Le débat porte sur le rapport de gestion de la Municipalité, direction par direction, en parallèle avec le rapport de la commission de gestion. *(Seules les directions qui ont fait l'objet d'une demande de parole sont mentionnées ci-après, ndlr)*

ADMINISTRATION GENERALE

M. S. Ansermet (page 24 du rapport de la commission) lit que la Conférence des Syndics s'est penchée sur la Loi sur l'information et qu'un entretien a eu lieu avec M. Eric Golaz, préposé au droit à l'information du Canton. Des questions lui ont été posées. Peut-on en savoir un peu plus et quels sont les points qui ont été discutés ?

Mme la Syndique ne se souvient pas dans le détail des questions qui ont été posées, mais il s'agissait surtout d'une information générale, pas par rapport à des cas particuliers.

Mme M. Moya (page 19 du rapport de la commission) rappelle qu'il y a une année, on nous avait vendu un audit réalisé en un temps record par l'IDHEAP. En tant qu'auditrice diplômée, elle s'était déjà exprimée pour dire qu'il n'était pas réaliste d'exécuter un audit dans ce délai-là. Aujourd'hui, on n'a toujours pas vu la couleur de cet audit. Ce sont des investissements importants qui sont faits par la Ville, des informations qui sont importantes par rapport à la santé et la sécurité des employés. Comment se fait-il qu'on n'ait pas encore eu accès à cet audit et à quelle date exacte sera-t-il présenté ?

Mme la Syndique répond que les éléments de l'audit financier ont été transmis à la commission des finances. Concernant l'audit organisationnel, c'est un peu plus compliqué. Cela n'a rien à voir avec les ressources humaines. Il a été difficile d'avancer sur cette thématique avec le Covid, mais le but est de faire un retour sur cet audit devant le Conseil communal d'ici la fin de la législature.

Mme M. Moya demande si la commission de gestion a pu accéder à cet audit.

M. M. Rizzello confirme que la commission a reçu les deux documents, tant l'audit financier que l'audit organisationnel, dans leur intégralité mais que, la Municipalité n'ayant pas eu la possibilité de les traiter jusqu'au fond, la commission n'en a pas discuté plus que cela.

Mme M. Moya considère que le travail de la commission de gestion est indépendant de celui de la Municipalité. La commission de gestion contrôle le travail de la Municipalité. Si un audit est effectué, et notamment l'audit organisationnel, pourquoi la commission de gestion se sent-elle le besoin d'être sous tutelle de la Municipalité pour examiner ce rapport ? S'il y a des personnes qui sont en souffrance dans l'administration, comment ose-t-on proposer d'attendre la fin de la législature ? Ce n'est pas acceptable.

M. M. Rizzello répond que la commission de gestion n'est pas sous tutelle de la Municipalité. L'audit organisationnel a été étudié, mais quel est l'intérêt de poser des questions pour lesquelles la Municipalité n'a pas encore pu réfléchir ? Il rappelle que c'est de la compétence de la Municipalité et qu'à part demander des explications, la commission de gestion ne peut pas faire grand-chose. Mais elle a quand même émis un vœu.

M. Y. Luccarini pensait que ce débat aurait plutôt lieu au niveau des vœux de la commission de gestion. La Municipalité a préféré que la transmission de ces audits soit assortie d'une communication pour laisser l'occasion aux différents services de répondre et d'analyser aussi cet audit. S'il tarde à certains d'en prendre connaissance, qu'ils fassent une demande LInfo, puisqu'il s'agit d'un document officiel terminé, et il sera transmis.

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. A. Gonthier (page 72 du rapport de la Municipalité) intervient au sujet de la collaboration interservices qui, dans un certain nombre de cas, semble compliquée. On a même vu récemment un dossier qui allait être géré par deux municipaux, deux chefs de services + les membres des services + des experts externes. Est-ce que la méthode de travailler par projets, avec un employé qui est désigné comme responsable du projet et qui s'adjoint une équipe inter départements ne serait pas plus simple et plus motivante pour les personnes qui s'en occupent ? Parce qu'on imagine bien que les municipaux n'ont probablement pas à suivre que tous les projets, n'ont pas vraiment les capacités de le faire et que parfois leur présence dans de telles réunions de coordination est plus une gêne qu'une stimulation. N'y a-t-il pas quelque chose à chercher dans ce sens-là pour augmenter l'efficacité de l'administration ?

Mme la Syndique ne voit pas très bien à quoi il fait allusion, puisque sur le fond les séances ont lieu en général entre les services et les municipaux ne sont invités qu'au moment où il y a un retour plus global sur le projet en question. Elle est tout à fait d'accord qu'il faut travailler par projets. La Municipalité souhaitait d'ailleurs dégager un peu de temps au niveau du secrétariat municipal pour avoir une personne au niveau de la transversalité, comme cela s'est fait pour la Fête des Vignerons, et on a vu que cela a très bien fonctionné. Certaines thématiques sont complexes et il s'agirait d'avoir une personne qui arrive à coordonner tous les services, qui n'ont évidemment pas tous le même degré d'urgence par rapport à certains dossiers.

M. J. Christen, municipal, ajoute que, de manière générale, DU et DAIE collaborent bien. La communication passe aussi au travers des municipaux. Il y a à son avis effectivement quelque chose à améliorer dans des projets qui sont sur du plus long terme, qu'il faut anticiper, et qui n'avancent pas forcément à la même vitesse dans les services. Mais nous travaillons dans ce sens.

M. C. Wahli (page 17 du rapport de la commission) lit que les préparatifs de la Fête des Vignerons ont occupé une bonne partie du temps de travail des collaborateurs de l'Agenda 21 entre 2018 et 2019. Pourquoi particulièrement l'Agenda 21 ?

Mme la Syndique répond qu'un gros travail a été réalisé en 2018 par rapport au guide des manifestations, et l'Agenda 21 a vraiment œuvré sur ce dossier, puisque c'est grâce à ce guide qu'on a pu établir les mêmes règles pour tous les organisateurs de manifestations. Pour les autres éléments en 2019, elle peut s'imaginer que c'est surtout le côté mobilité qui a été impacté, puisqu'il s'agissait de réfléchir, au niveau de la Ville, pour voir comment accueillir toutes les personnes qui viendraient à Vevey, tous les transports, etc. Cette réflexion a permis, à la suite du Covid, de fermer le quai Perdonnet en sachant qu'elles étaient les implications pour les utilisateurs dans ce secteur.

M. M. Rizzello ajoute qu'il y a un chapitre propre à l'Agenda 21 et la mobilité dans le rapport sur la Fête des Vignerons. Il y a effectivement eu toute la problématique liée à la mobilité et aux transports, mais l'Agenda 21 a également été engagé sur tout ce qui concernait la vaisselle renouvelable. Il imagine donc que cela a aussi dû prendre un certain temps avec les organisateurs de la Fête.

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

M. S. Ansermet (page 91 du rapport de la Municipalité) revient sur un problème récurrent, à savoir les déchets organiques. Les déchets compostables sont régulièrement souillés par des déchets étrangers. Peut-on évaluer la quantité de déchets verts qui ne peuvent pas être compostés ?

M. J. Christen ne peut pas donner des chiffres précis. La qualité des déchets qui proviennent des cafés-restaurants est excellente. Les déchets de jardin qui sont récoltés au porte-à-porte sont aussi de bonne qualité sur les hauts de la ville. Le problème se trouve aux éco-points, où $\frac{3}{4}$ des matériaux sont déclassés. La situation ne peut pas continuer. Les relations qu'on a avec la Satom sont relativement compliquées. L'idée serait de lancer un appel d'offres pour partir dans une autre direction, puisqu'on n'est pas contraint de travailler avec la Satom sur ces questions-là. C'est évidemment quelque chose qu'il faut anticiper et qui prend un certain temps. Ce qu'on imagine et qui a été expliqué au sein de la commission déchets, ce serait de continuer de travailler avec la Satom pour la partie nord de la ville, où la qualité est bonne, et de travailler avec un autre partenaire pour le reste de la ville, où la Satom n'a pas grand intérêt non plus à avoir de la matière de mauvaise qualité, qu'elle finit par déclasser et acheminer de la compostière à la Satom. Le processus est en route et doit être finalisé d'ici la fin de cette année.

M. A. Gonthier voit bien l'enjeu de changer de prestataire pour trouver quelqu'un qui ferait du tri manuel pour éliminer les sacs en plastique, mais ne se dit pas sûr que ce soit un travail souhaitable à confier à qui que ce soit. Ce qui manque c'est, à l'autre bout de la chaîne, comment essayer d'améliorer la récolte du compost en ville ? On a très souvent parlé d'éducation, de motivation, il y a de beaux panneaux, traduits en plusieurs langues, mais visiblement cela ne fonctionne pas. Est-ce qu'une présence physique devant les éco-points ne permettrait pas d'expliquer aux gens ce qu'il ne faut pas faire ? Un autre point qui l'énerve depuis très longtemps : sur ces beaux panneaux, on parle de sacs à compost quadrillés, alors que les sacs que la Commune distribue gratuitement aux éco-points ne sont pas quadrillés. Il faut vraiment reprendre plus sérieusement la partie éducation.

Mme M. Moya estime que des solutions efficaces et simples pourraient être mises en place, comme un code couleur, qui peut s'avérer efficace lorsqu'il y a la barrière de la langue. La Ville pourrait produire ou commander ses propres sacs avec une couleur qui se démarque suffisamment de celles déjà utilisées et les mettre à disposition dans les éco-points. Actuellement, il n'y a pas une distinction visuelle suffisante entre les sacs plastique et les sacs recyclables. Elle revient ensuite sur les parcs à chiens (page 29 du rapport de la commission). La question était de savoir s'il y a des projets d'installation de nouveaux parcs à chiens comme celui du Jardin Doret. On nous dit que ce n'est pas prévu actuellement, qu'il y a des soucis de plaintes de riverains et qu'il faut plutôt défendre le maintien de l'existant. Vevey ne bénéficie que de peu de surfaces libres et potentiellement utilisables pour cela. Il y a actuellement un seul parc officiel à chiens pour toute la ville. A-t-on calculé le ratio de chiens immatriculés par rapport à la surface qui leur est allouée ? On tomberait dans quelque chose d'absolument ridicule. Si on se donne la peine de les chercher, il y a des espaces verts qui sont peu utilisés par le public et qui pourraient être réaffectés, notamment sur l'esplanade de St-Martin, qui est peu fréquentée, et au bout de la ville, qui jouxte La Tour-de-Peilz. La 2^{ème} proposition, c'est de faire comme la ville de Milan, qui a établi dans ses parcs des zones, aussi petites soient-elles, réservées aux chiens et des zones partagées, où les chiens et les humains cohabitent. Le concept fonctionne très bien.

M. J. Christen n'a pas été assez précis dans ses réponses lorsqu'il parlait de l'entreprise Germanier à Lavigny, qui est une entreprise sous l'égide maintenant d'Holdigaz, dont le siège est à Vevey. L'extraction des plastiques est entièrement automatisée, ce n'est donc pas une opération manuelle. La Satom n'a malheureusement pas investi dans ce domaine-là, elle est partie sur un système de conteneurs jumeaux avec carte magnétique qu'on a testé à Gilamont, avec relativement peu de succès. Malgré ce qui a été entrepris pour inciter les gens à utiliser cette installation, on s'est rendu compte qu'il y avait une forte diminution des déchets organiques dans ces conteneurs-là. Les communes du district, au travers de GEDERIVIERA, en ont discuté ce mercredi matin, où une séance était consacrée exclusivement à cette question des déchets organiques qui se pose sur l'ensemble du district, et relativement peu de communes sont intéressées par ce système de conteneurs jumeaux. Il y a eu quelques tentatives d'agir sur le terrain, mais cela demande du personnel supplémentaire. C'est extrêmement compliqué, dès le moment où les gens veulent faire ce tri rapidement. Ces discussions ont lieu au sein de la commission déchets, qui n'a pas non plus de solution miracle à proposer. Ce n'est pas la première fois qu'on discute de montants qu'il faudrait ajouter au budget, mais cela risque d'être compliqué, surtout dans la période actuelle. Le problème n'est pas résolu, mais on pense que la solution Germanier permettrait d'améliorer considérablement la chose.

Il avait lui-même déposé à l'époque une interpellation concernant les parcs à chiens mais, confronté à la réalité, il se rend compte qu'il faut trouver des sites pour cela, et pour le moment on n'a pas réussi à les identifier. Il y a deux parcs à chiens à Vevey, le 2^{ème} étant situé à l'avenue de Gilamont, légèrement en-dessus du passage à niveau de l'avenue de Corsier. C'est relativement peu, mais on part du principe qu'il y a aussi des espaces partagés. La difficulté avec les espaces partagés, c'est que le maître doit maîtriser son chien et on sait que ce n'est pas toujours possible. Mais est-ce qu'on ne doit pas admettre ce risque finalement, dans la mesure où il est modéré ? Les voisins se plaignent de manière récurrente du parc du Jardin Doret. On a parlé de permettre la promenade le long des rives de la Vevey, mais il ne se dit pas convaincu par cette solution. Mais il se dit à l'écoute si Mme Moya a des pistes concrètes d'emplacements à proposer.

M. P. Butty remarque qu'on a parlé à plusieurs reprises de la commission des déchets. Il semble que celle-ci ne se soit pas réunie depuis longtemps. Est-ce qu'une séance est planifiée assez rapidement pour traiter l'entier des problèmes qui viennent d'être cités ?

M. J. Christen répond que ces problèmes ne sont pas nouveaux, ils sont discutés depuis longtemps au sein de la commission des déchets. Celle-ci se réunira au mois de septembre encore. Il y a eu la période du Covid, puis une séance était prévue avant l'été, mais la DEP n'était pas tout à fait prête sur un certain nombre de points.

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION ET DES GERANCES

M. P. Molliat attire l'attention du Conseil sur la visite qu'a fait la commission au camping de la Pichette. Le problème avait été soulevé par M. G. Dutruy, qui a porté ce dossier pratiquement jusqu'à son terme. C'est une des grosses problématiques nouvellement soulevées en commission de gestion cette année. M. G. Dutruy a établi un gros dossier, que la commission a décidé de transmettre directement à la DASLIG vu son extrême précision. Il semble que le problème soit connu, mais qu'il n'y ait pas les ressources nécessaires pour le traiter. Il espère donc que dès que les ressources seront à disposition, le camping de la Pichette sera un objet prioritaire de la DASLIG.

M. G. Perfetta rebondit sur le fait que la DASLIG est en manque cruel de ressources humaines. Il y a le secteur gérances qui, selon les termes du municipal, a été démantelé, et non pas transféré. C'est une des grandes discussions de cette législature, on verra bien comment cela finira. Il y a aussi la maison de quartier de Bel-Air qui nécessiterait l'engagement d'un animateur socio-culturel. Le secteur des affaires sociales nécessite aussi du personnel supplémentaire. Le message de la commission de gestion est qu'il faut absolument soutenir le renforcement de cette direction. Arrêtons de trop se poser de questions. Cette direction nécessite une aide, pensons-y lorsqu'on sera face au budget, car un service qui n'est pas bien doté en personnel ne fonctionne pas.

M. M. Agnant, municipal, prend ce genre de remarques avec beaucoup de satisfaction. Si cela vient du Conseil pour montrer la nécessité de doter de façon adéquate une direction, ce sera beaucoup plus aisé pour tout le monde de comprendre le pourquoi des demandes qui sont faites dans telle ou telle direction lors du budget.

M. M. Rizzello ajoute qu'actuellement des engagements sont en cours. Il espère qu'on aura un retour pour savoir exactement les fonctions qui sont concernées et pouvoir ainsi définir quels sont les besoins au moment du budget, et non ceux de 2019.

M. B. Schobinger estime qu'avant de définir les besoins en personnel, il faut avoir la vision politique de ce que l'on veut faire. On avait un service avec des gérances externalisées et le personnel en place était suffisant. Il est évident que si on réintègre les gérances, il faudra plus de monde.

Mme M. Moya confirme qu'une vision politique serait la bienvenue. Cependant, il y a une réalité aujourd'hui à prendre en considération, à savoir qu'il y a un nombre de biens immobiliers à gérer, donc une charge de travail qui s'est alourdie. On ne peut pas faire dépendre l'augmentation de ressources en personnel sur un papier politique.

M. M. Rizzello rappelle que la DASLIG ne traite pas uniquement des gérances. Il y a un réel problème de fonctionnement pour le reste de la direction aussi, sans rentrer dans la discussion sur l'externalisation ou l'internalisation. La commission de gestion n'est d'ailleurs pas rentrée dans cette problématique, mais bien sur le fonctionnement global de la DASLIG, où elle s'est rendu compte qu'il y avait un manque de personnel pour exécuter les tâches de base qu'on attend d'une direction pour une ville comme Vevey.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE

M. S. Ansermet (page 41 du rapport de la commission) indique que le chapitre 3 – Energie, a bien évidemment retenu toute son attention, spécialement le très intéressant projet de turbinage des eaux de la Veveyse. Le dossier avance, il a passé l'enquête publique sans entrave ni recours, la concession a été accordée pour une période de

50 ans. Il croit savoir que le promoteur est en pourparlers avancés concernant le financement, mais la banque demande un cautionnement, qui pourrait venir de la Commune. Est-il possible d'avoir un premier avis de la Municipalité à ce sujet ? Le rapport de la commission de gestion mentionne que la phase d'adjudications est actuellement en cours. Mais on n'en est encore de loin pas à la phase d'adjudication des travaux. Que veut dire la commission à ce sujet et quelles autres informations seront transmises en temps voulu ?

M. M. Rizzello ne peut en dire plus ; il s'agit d'informations qu'a reçues la commission de gestion.

Mme la Syndique remarque qu'on débat de la gestion 2019. Il semble donc difficile de parler du futur de ce projet, qui est fort intéressant. M. S. Ansermet siégeant à la commission de l'énergie, elle lui propose de voir avec son président pour mettre ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine séance.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS

M. A. Gonthier (page 189 du rapport de la Municipalité, page 46 du rapport de la commission) intervient au sujet des Petits Pois. On nous dit que la fermeture de cette garderie est directement liée à l'évènement de la pierre. Or, page 45 du rapport de la commission de gestion, il est explicitement dit que la décision de fermeture avait été prise avant l'évènement de la pierre. Quelle est la bonne version ? Dans aucun des deux rapports il n'est mentionné que le 4 avril 2019, la Municipalité a retiré l'autorisation d'habiter et d'exploiter ces locaux, que cette décision a été cassée par le Tribunal cantonal le 30 octobre 2019, que le Tribunal a déclaré dans sa décision, contrairement à ce qui est dit en page 45, que la commune aurait dû, d'après la loi, donner l'occasion au propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires, en lui impartissant un délai. Il ne souhaite pas rallumer la polémique, mais on parle de la gestion et il trouve qu'avoir omis cette décision et cette contre-décision du Tribunal cantonal est quand même un gros manque et c'est donner une version un peu unilatérale de ce qui s'est passé, avec l'espoir aussi que le dossier soit derrière nous et qu'on trouve des solutions tant pour clore l'affaire des Petits Pois en tant que telle que pour l'accueil de la petite enfance.

M. Y. Luccarini indique qu'il est difficile pour lui de s'exprimer sur une gestion à laquelle il n'a pas participé, mais qu'à sa connaissance la décision de fermer cette garderie a effectivement été prise avant la chute de la pierre, notamment au vu des difficultés de mettre cette structure aux normes par rapport aux demandes de l'OAJE et à la difficulté de trouver un terrain d'entente avec le propriétaire pour cette mise en conformité. Un arbitrage a été fait, disant que ces locaux ne correspondaient plus à nos besoins et qu'il fallait trouver une solution alternative. Evidemment que la chute de la pierre a changé le rythme des choses. Il faut aujourd'hui regarder vers l'avant. Des travaux sont en cours, les locaux sont en passe d'être reloués et il se dit assez confiant sur le fait qu'on trouve un arrangement avec le propriétaire pour sortir de cette situation.

M. M. Rizzello ajoute qu'il y a eu deux décisions. La première était de fermer la garderie, avec un certain délai ; la chute de la pierre a précipité le calendrier. La 2^{ème} a été de résilier le contrat de bail à fin avril.

FETE DES VIGNERONS 2019

M. A. Gonthier remarque qu'on a déjà passablement parlé de ce sujet lors de la séance précédente. Son gros regret, au bout de toute cette affaire, c'est qu'au moment où le permis de construire des arènes a été mis à l'enquête - la presse s'était félicitée du fait qu'il n'y avait eu que quatre oppositions mineures - il n'y ait pas eu des oppositions plus fermes et plus consistantes à cette construction, parce qu'alors on aurait eu une discussion un peu plus large sur le gigantisme, sur la folie des grandeurs, et peut-être qu'au terme de cette discussion, les projets auraient pu être un peu réduits et plus raisonnables. Il continue à ne pas comprendre l'argument de la Municipalité selon lequel elle était sans base, qu'il n'y avait pas de documents existants concernant 1999. Les procès-verbaux de Municipalité existent, la Municipalité était beaucoup plus impliquée par des participations directes, les services étaient directement impliqués. Les discussions au sein de la Municipalité et des services ont dû laisser des traces et il ne comprend pas comment la Municipalité a pu se trouver si démunie en 2019. Le 3^{ème} point concerne les heures de travail. On a souvent répété que les 18'000 heures effectuées par le personnel communal était du travail normal, qu'on pouvait exonérer parce que de toute manière il aurait dû être fait. Mais si on nous dit que c'est du travail normal et que cela n'a pas perturbé le fonctionnement normal de l'administration communale, cela signifie qu'il y a un stock de 18'000 heures de travail annuel dans l'administration dont on peut se passer. A force de vouloir défendre le non-exceptionnalité de la Fête des Vignerons et du travail que l'administration communale a accompli pour elle, on en vient à se dire qu'au fond, en temps normal, hors Fête des Vignerons, l'administration communale n'en fait pas assez. Il trouve que c'est une très mauvaise attitude de la part de la Municipalité, parce que ce n'est pas vrai. Il y a des projets qui ont dû être reportés, des gens qui ont travaillé plus que d'habitude. Cela doit aussi être souligné, en disant que l'administration communale, la Ville, a fait un réel effort pour la Fête des Vignerons et que cela a eu des conséquences sur l'administration en général.

M. P. Molliat rappelle la conclusion du rapport de la commission, où il est écrit que « ce travail pour la Fête des

Vignerons s'est cependant traduit par le report ou la suspension de certains autres dossiers ». C'est donc bien une réalité. Il n'est pas possible d'organiser une manifestation exceptionnelle en utilisant du personnel communal sans que cela n'ait d'impact. Forcément que cela n'a rien à voir avec une année normale et évidemment que des projets ont dû être reportés. Il n'empêche qu'il y avait une nécessité de faire ce travail pour la Fête des Vignerons en 2019. Comme dit lors de la dernière séance, Vevey s'en sort beaucoup mieux que la Confrérie au niveau du bilan financier. La Confrérie a une perte de 12,5 millions de francs, pas la Ville de Vevey. L'administration communale a travaillé pour la Fête, c'était prévu. Le seul argent qui a été donné à la Fête des Vignerons, ce sont les fr. 100'000.-- que le Conseil a accepté d'abandonner au titre d'aide à leurs dettes. Cela représente 0,8% du déficit de l'édition 2019. On parle de mutualisation de la dette de la Confrérie, ce n'est pas le cas. La Ville de Vevey s'en sort avec un don de fr. 100'000.-- in fine, tout le reste n'est pas franchement une opération blanche, mais à peu près quand même. Il remercie encore une fois la Municipalité et l'ensemble des services communaux pour le travail, parce qu'à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Les estimations établies pour l'engagement de la Commune étaient beaucoup plus précises que les budgets financiers de la Fête des Vignerons.

M. C. Bussy salue l'excellent travail de la commission de gestion sur cet objet ; il était effectivement important de faire ce rapport. Il se dit en revanche quelque peu gêné qu'on puisse faire croire que ces 18'000 heures de travail sont tombées par surprise sur l'administration communale, qui a dû brusquement tout lâché pour se concentrer quasiment exclusivement à la Fête des Vignerons. C'est quelque chose qui était attendu, peut-être pas dans cette ampleur il est vrai, mais cela a été anticipé, beaucoup de projets, de réponses à des postulats, de préavis ont été accélérés et présentés dans les années précédant la Fête des Vignerons. Il faudrait être bien naïf pour croire que cela n'a eu aucun impact sur l'administration communale.

Mme M. Moya a lu le rapport et s'est questionnée sur plusieurs points. Le premier, c'est l'art. 20 du règlement du Conseil communal, qui prévoit les attributions du Conseil, notamment le contrôle de la gestion, le projet de budget et les comptes, les propositions de dépenses extrabudgétaires. En ce qui concerne le contrôle de la gestion, on apprend dans le rapport qu'aucun outil aussi basique soit-il n'a été mis en place par la Municipalité pour contrôler l'utilisation de ressources communales par la FEVI. En agissant de cette manière et malgré ses propres interventions préalables sur ce point dans cette assemblée, la Municipalité a volontairement entravé le contrôle de la gestion par la commission de gestion.

Mme la Présidente remarque qu'il s'agit d'un procès d'intention et lui demande si elle a des considérations sur le rapport de la commission.

Mme M. Moya estime que ne pas mettre d'outil en place pour pouvoir contrôler la bonne gestion des ressources communales constitue une entrave à la commission de gestion pour effectuer son travail de contrôle. Cette question a été discutée avant que les faits ne se produisent et elle est elle-même venue avec des propositions de solutions si peu difficiles et si peu coûteuses à mettre en place qu'il est absolument ridicule et inexplicable qu'on ne l'ait pas fait et qu'aujourd'hui la commission de gestion ne puisse nous donner que des éléments relativement approximatifs. Ce point contrevient aussi au règlement cantonal qui fixe les principes de la comptabilité, notamment à son art. 3, qui détermine que la comptabilité doit donner une situation claire, complète et véridique des finances, des patrimoines et des dettes communales. La lettre c) prévoit que les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le budget. Or, on lit dans le rapport que des postes ont été créés à la volée pour pallier des besoins constatés sur le moment. Cela signifie que la création de ces postes et l'allocation de ces budgets, et toutes les facturations qu'elle vient de citer, ont été faites en violation du règlement du Conseil communal, puisque le Conseil communal doit être consulté et valider toutes les dépenses, ce qui n'a pas été le cas (on constate a posteriori ce qui a été fait). Il viole aussi le règlement cantonal sur la gestion financière dans les administrations publiques. Ce n'est quand même pas rien. On lit également que deux postes ont été créés ex nihilo, c'est-à-dire sans base légale. L'activité de l'Etat est réglée par des lois, on ne peut pas faire ce qu'on veut, comme on veut. On lit aussi que des compensations ont été faites par rapport aux recettes. Or, l'utilisation des deniers de l'Etat doit aussi respecter une règle.

Mme la Présidente l'interrompt pour lui rappeler que les comptes ont été traités lors de la séance précédente.

M. M. Rizzello croit que Mme M. Moya n'a pas tout à fait compris ce qui a été fait. Le seul endroit où la commission de gestion dit qu'il n'y a pas eu d'outil à disposition, c'est pour calculer les heures. Elle parle d'approximation, mais finalement, lorsqu'on a posé des questions, tous les services ont été en mesure de répondre. Il a été clairement dit qu'il n'y a pas d'heures en plus ou en moins. Mme M. Moya parle de compensations, de violation du règlement du Conseil, de la loi cantonale sur les comptes. Dommage qu'elle n'était pas présente à la dernière séance, parce que c'est à ce moment-là qu'elle aurait dû relever ces questions. Mais il peut assurer que toutes les compensations mentionnées sont des compensations pour des comptes qui sont liés. A priori, il n'y a pas eu de violation, mais si elle en a la certitude, qu'elle s'adresse directement au Conseil d'Etat. Elle a mentionné aussi que l'utilisation des biens communaux n'a pas été surveillée. Il ne voit vraiment d'où elle tire cela du rapport,

parce qu'en l'occurrence tout ce qui a été mis à disposition de la Fête des Vignerons a été contrôlé, soit par les responsables chargés de la FEVI ou le secrétaire municipal, qui était en lien avec tous les services, ou encore la DEP ou la DAIE, qui se sont vraiment engagés à surveiller tout ce qui touchait à l'utilisation du domaine public. Concernant les propos de M. A. Gonthier, il ne pense pas que le Conseil communal ait vraiment une marge de manœuvre quant à l'organisation d'une fête par une association, une entité privée, si ce n'est faire opposition lorsqu'il y a des mises à l'enquête. La commission de gestion a normalisé les 18'000 heures, mais cela a été fait en fonction de la taille de la fête. Il a fallu gérer les difficultés, les problèmes qui sont survenus et faire en sorte qu'il n'y en ait pas d'autres. Les 18'000 heures en relation avec la taille de la Fête ont donc semblé à l'ensemble de la commission comme « normales ». Il est évident que différents projets, fonctions et caractéristiques des directions ont été mis de côté, mais cela était prévu.

M. P. Bertschy estime que les propos de Mme M. Moya sont graves. Il aimerait que les membres de la commission de gestion qui se reconnaissent dans ces propos les confirment, faute de quoi il faudra bien un jour qu'elle s'excuse. Les comptes ont été adoptés la semaine dernière. Il serait peut-être bon qu'elle sache le résultat du vote et le fait que le Conseil a donné décharge à la Municipalité.

Mme la Présidente souligne que les comptes ont été largement acceptés et rappelle à tout le monde qu'il s'agit d'être apaisé.

Mme M. Moya ne voit pas en quoi elle devrait s'excuser de ce que des règlements valablement adoptés dans ce canton et dans cette commune poseraient problèmes. Le règlement est clair : on doit tenir des comptabilités de manière claire. (*Mme la Présidente lui rappelle que nous en sommes à la gestion*) Lorsqu'on sait à l'avance qu'on va faire des dépenses importantes en termes de ressources et qu'on ne prend pas les dispositions nécessaires, on contrevient au règlement cantonal. Elle ne voit pas pourquoi elle s'excuserait.

M. A. Gonthier n'a pas critiqué le rapport de la commission de gestion, n'est pas revenu sur le trop ou pas assez de cadeaux faits à la Fête. Il a critiqué notamment une phrase, attribuée à la Municipalité, sur le fait que toutes ces heures supplémentaires ont été considérées comme du travail normal et que, pour l'essentiel, cela n'a pas dérangé le travail de l'administration. La commission de gestion a rectifié cette opinion en disant que oui, le travail de l'administration avait été impacté par ces heures qui avaient dû être consacrées à la Fête des Vignerons. Il attirait simplement l'attention sur le fait de ne pas banaliser ce travail, auquel cas on aurait pu se dire qu'il y avait des personnes inutiles dans l'administration. Il ne se dit pas d'accord avec la méthode de calcul de M. P. Molliat, parce que rien ne distingue les fr. 102'000.-- des autres dépenses effectuées pour la Fête. On ne les a pas plus versés sur un compte de la Fête des Vignerons que les autres. Ce sont des prestations fournies qu'on ne facture pas, ou des factures qu'on abandonne. Cela n'a donc pas de sens de faire ce calcul. On peut dire que l'effort global de la Ville en faveur de la Fête des Vignerons représente env. 4 millions de francs. Certains trouveront que c'est juste, d'autres que c'est trop ; le débat a déjà eu lieu. De même sur l'argument que la Ville s'en sort mieux que la Fête. La Confrérie a fait la Fête qu'elle a voulu, in fine elle s'est plantée, la Ville n'est pas responsable. Pourquoi prendre notre part de cette erreur ? Il ne voit pas le sens de cette phrase. Enfin, il ne s'est jamais livré aux ridicules hyperboles que lui attribue M. C. Bussy. N'empêche que dans la série « tout était prévu, cela n'a rien impacté », il y avait au départ une coordinatrice, il en a fallu deux, puis trois, et adjoindre encore le secrétaire municipal. Tout n'était donc pas prévu.

M. B. Schobinger aimerait relativiser un peu le chiffre de 18'000 heures que le personnel communal a réalisé pour la Fête. Si on fait un ratio sur 20 ans, cela représente un peu plus d'un 50%. Si on regarde toutes les manifestations qui se passent à Vevey, on est à bien plus d'un 50%.

M. C. Tolusso fait partie de la sous-commission qui a rédigé le rapport consacré à la Fête des Vignerons. Il comprend bien que les consœurs et les confrères présents dans la salle l'ont encore amer face au déficit généré par cette manifestation. A manifestation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, on en a beaucoup parlé. Néanmoins, il est très contrarié par le manque de liberté d'expression laissé à Mme M. Moya, qui peut-être repose des questions qui dérangent, revient sur des sujets déjà abordés. Néanmoins, sa liberté de parole ne doit pas être entravée, même si elle dérange la Municipalité.

M. G. Perfetta ajoute que Mme M. Moya ne fait pas partie de la commission de gestion ; c'est donc en séance le seul moment où elle peut faire part de son analyse. Elle a le droit de poser des questions. Il revient sur l'exonération. Il y a une réponse de la Municipalité à ce sujet dans les vœux. Il revient sur le fait qu'il a fallu une, deux puis trois coordinatrices. Dans la convention, partie c, art. 5, il est dit que d'une manière générale toute prestation ou intervention supplémentaire non prévue sera facturée en sus aux tarifs communaux en vigueur d'un commun accord avec la Confrérie. A un moment donné, il y a probablement eu une discussion de la Municipalité avec la Confrérie pour dire qu'il y avait plus de ressources humaines qui étaient utilisées que prévu et probablement que dans le jeu des négociations, la Municipalité n'a pas réussi à imposer sa volonté. La Confrérie aurait dû recevoir des factures pour ces prestations supplémentaires, ce qui a été le cas dans d'autres domaines, notamment la

remise en place des parcs et jardins. Cette négociation entre la Municipalité et la Confrérie est une question politique. Son avis est que plus aurait pu être fait, plus aurait pu être demandé à la Confrérie, qui savait très bien très tôt qu'elle avait des soucis financiers et qui a défendu son steak.

M. M. Rizzello sort de son rôle de président de la commission de gestion. Dans les propos de Mme M. Moya, il n'a entendu aucune question, que des accusations. Lorsqu'au mois de juin, une interpellation interpartis intitulée « Affaire Michel Agnant » a été déposée, Mme M. Moya et d'autres conseillers assis dans le même secteur se sont effarouchés du terme utilisé, mais ils font ce soir bien pire. Les propos que tient Mme M. Moya sont graves. On parle de conflits, d'abus de pouvoir, de gestion déloyale.

Mme la Présidente remarque qu'une communication de la Municipalité sur ce dossier sera traitée au point 19 de l'ordre du jour.

Mme M. Moya n'a pas employé le terme de gestion déloyale. Il lui semble de plus que l'aparté que vient de faire M. M. Rizzello ne figure pas à l'ordre du jour. Il a été président du Conseil communal, il sait donc qu'il ne peut pas de son propre chef introduire à l'ordre du jour ce qui l'arrange.

Mme la Présidente propose qu'on en reste au rapport de gestion.

Mme la Syndique tient tout d'abord à remercier la commission de gestion pour l'énorme travail accompli dans des circonstances complexes, avec quelques quiproquos sur certaines demandes, mais il est vrai que la situation était inédite. La Municipalité a eu à cœur de transmettre, dans la mesure du possible, les différents documents demandés le plus rapidement possible. Les propos de Mme M. Moya la choquent, tout particulièrement par rapport à ce sujet qu'est la Fête des Vignerons, puisque s'il y a bien un dossier qui a été examiné de fond en comble et où des commissaires ont passé des heures à tout vérifier, c'est bien celui-ci. La commission de gestion a fait un travail incroyable par rapport à l'examen non seulement des autres services, mais également de la Fête des Vignerons. La Municipalité elle-même est en train de travailler sur un rapport, qui sera conséquent, et on aura certainement l'occasion d'en rediscuter. Plusieurs chiffres sont formulés, il faut les clarifier. Le chiffre total des factures s'élève à CHF 3'800'000.--. CHF 2'990'000.-- ont été encaissés, laissant CHF 588'000.-- de solde, qui a été traité lors de la dernière séance. Ce n'est pas une subvention, ce sont CHF 100'000.-- de factures ouvertes que le Conseil a décidé de ne pas encaisser. Reste CHF 488'000.-- qui seront compensés par une réduction de loyer sur les 14 années à venir. La Municipalité souhaite également préciser quelques éléments indiqués dans le tableau à la dernière page du rapport. La mise à disposition du domaine public - hors surface stands - a été faite pour des raisons d'équité de traitement. La Municipalité ne souhaitait pas facturer à un organisateur de manifestation des frais qu'elle ne facture pas à d'autres. Si on commence à facturer l'utilisation du domaine public, il y a de forts risques que certaines manifestations ne voudront plus venir à Vevey. Il s'agit également de garder une proportionnalité au vu de l'ampleur de la Fête et de sa périodicité. Il est clair qu'il y a eu un engagement plus fort de la Ville, que certains projets ont dû être réalisés avant ou après la Fête parce que pendant, ce n'était pas possible. C'est une mission donnée différente. L'administration communale est au service de la population, des Veveysannes et des Veveysans, ainsi que de tout ce qui se passe à Vevey. En 2019, il y avait la Fête des Vignerons, tout le monde a mis la main à la pâte et ils étaient contents de le faire. Ils ont vécu un moment extraordinaire, où tout le monde finalement a tiré à la même corde. Cela a été relevé dans le cadre des discussions avec la commission de gestion. Il est vrai qu'au lieu d'une coordinatrice, il en a fallu trois pour faire ce travail, mais quelles manifestations paient une coordinatrice à une ville pour suivre une manifestation ? Elle n'en connaît pas beaucoup. L'exonération sur le personnel communal a été traitée en 2018 dans le cadre de la finalisation de la convention concernant l'utilisation de l'espace public. Ces éléments ont fait l'objet d'une communication au Conseil communal le 15 novembre 2018. La volonté de la Commune et de la Fête était d'arriver à une opération blanche. Elle rappelle que la Fête des Vignerons a versé une somme de CHF 700'000.- pour la mise en place de mesures d'accompagnement pour les citoyennes et les citoyens, ainsi que pour les commerçants. Il reste d'ailleurs une petite somme, à disposition pour des actions post-Covid pour relancer l'économie. Ces engagements ont été pris dans le but d'une équité de traitement. Tous ces chiffres figureront dans le rapport de la Fête des Vignerons qui sera très certainement déposé en novembre. Ce rapport sera conséquent, avec de nombreuses annexes, avec les différentes conventions, les rapports liés à la mobilité, etc. Pour clore la discussion, elle souhaite reprendre la conclusion de la Cogest : Même si on ne peut pas qualifier le bilan pour la Ville d'opération blanche, in fine les frais réels pour la Commune sont marginaux par rapport à l'ampleur de la manifestation. Le volume de travail du personnel communal pour la Fête est proportionnel à l'implication habituelle de l'administration pour les manifestations veveysannes. Le volume exceptionnel de ce travail pour la Fête des Vignerons s'est cependant traduit par le report ou la suspension de certains autres dossiers. Rappelons que l'ensemble des collaborateurs de la Ville s'est pleinement engagé et a fourni le travail nécessaire à la préparation et au bon déroulement de la Fête. Son rôle a été essentiel pour que celle-ci se déroule sans problème notable. Cette conclusion reflète le travail effectué par la Commune dans la gestion de cet événement hors norme qui se déroule chaque 20 ans et elle ne peut qu'y adhérer pleinement.

La discussion porte ensuite sur les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. (*Seuls ceux qui font l'objet d'une discussion sont indiqués ci-après, ndlr*)

VŒUX 2020

Vœu no 9 - Rue du Nord, zone piétonnisée : la Cogest souhaite que les trois directions concernées installent un système de barrière au centre de la Rue du Nord (entre les Rues des Tilleuls et des Marronniers), ou à ses extrémités, afin d'éviter le passage de véhicules non autorisés. Par ailleurs, la Cogest souhaite que la Direction de l'urbanisme entreprenne les démarches nécessaires pour que le tronçon concerné figure comme une zone piétonne et non comme une route sur les systèmes suivants : cartoriviera, Google maps, service GPS, open street map etc.

M. A. Gonthier ne comprend pas la réponse de la Municipalité. On veut une animation de quartier, une maison de quartier, une rue piétonne. On constate que des voitures passent à cet endroit, pas forcément au ralenti et pas pour déposer quelqu'un ou livrer quelque chose, juste parce que c'est plus court. La suggestion de la commission de gestion est de mettre deux barrières. Une seule barrière pourrait suffire, de telle façon que cela n'empêche personne d'accéder à cette rue, mais que cela ne permette pas de la traverser pour prendre un raccourci.

M. P. Butty ajoute qu'il semble y avoir un souci également avec la piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau, qui a aussi un problème de barrière, qui est très amovible et très souvent déplacée semble-t-il. Est-il possible de faire aussi quelque chose à ce niveau-là ?

Vœu no 14 - Exonération des heures du personnel communal pour la Fête des Vignerons : la Cogest souhaite que la Municipalité et les directions concernées fournissent une explication concernant la base légale et le processus suivi qui ont permis, dans le cadre de la convention signée avec la Confrérie des Vignerons et suite à la Fête des Vignerons, à l'exonération quasi totale des heures de travail effectuées par le personnel communal pour la Fête des Vignerons 2019 (loi sur les communes, décision municipale, autres).

M. A. Gonthier trouve que la réponse de la Municipalité n'est pas satisfaisante. Il y a quand même quelque chose d'un peu curieux. Si la commune fait une facture à une association qui organise une manifestation, que l'association la paie et qu'après cela elle vient se plaindre à la Commune en disant qu'elle n'a plus d'argent pour faire des activités et que la Commune verse une subvention, si cette subvention dépasse fr. 100'000.--, elle doit passer devant le Conseil communal, soit par le budget, soit par un préavis. Mais si la Commune fait une facture, comme elle en a fait pour la Fête des Vignerons, et décide de l'exonérer, même si cette facture dépasse fr. 100'000.--, elle peut prendre cette décision toute seule, sans en référer au Conseil. La Municipalité a bien voulu, dans le cadre des fr. 102'000.--, passer devant le Conseil communal, mais il ne se dit pas du tout convaincu qu'elle était obligée de le faire, quel que soit le montant, parce que c'est une décision interne d'exonération comme l'exonération de la location des salles pour la Fête des Vignerons, qui représente quand même certain montant, mais qui n'a pas été soumis au Conseil communal. Il y a une inégalité, selon la voie par laquelle on passe, qu'il trouve un peu étrange.

M. P. Butty se dit surpris que toutes ces questions n'aient pas été abordées en 2018, lorsque la Municipalité a présenté une communication sur la convention qui venait d'être signée et où tout cela était indiqué. Tout cela a été décidé avant la Fête, il y a eu des conventions et le Conseil communal a été informé. Pourquoi revenir là-dessus, si ce n'est pour dire qu'il y a des gens qui sont des incapables dont, pour certaines personnes, la commission de gestion fait partie ?

M. A. Gonthier ne croit pas avoir traité les membres de la commission de gestion d'idiots, ni s'être indigné. Bien sûr qu'il aurait pu poser le même genre de questions au moment de la communication sur les conventions. Il n'empêche que là, c'est la commission de gestion qui pose cette question et il s'interroge sur la réponse, qu'il ne trouve pas suffisante. Ce qu'il dit, c'est que suivant comment on fait, on peut donner de facto fr. 100'000.-- à une association, mais que si on veut lui donner une subvention, ce n'est pas possible.

M. M. Rizzello rappelle que la procédure normale pour les vœux prévoit que la commission de gestion se réunisse avec la Municipalité une fois qu'elle a présenté ses réponses. Cette année, il a été impossible de se réunir et la commission a pris connaissance des réponses avec l'envoi de l'ordre du jour, raison pour laquelle elle n'a pas pu prendre position quant aux réponses qu'elle a reçues.

Mme M. Moya estime que nous sommes sans proportion aucune. On parle de presque 4 millions de francs d'exonération, alors que la Commune a un budget déficitaire depuis plusieurs années consécutives. Il est donc normal de se poser des questions, de sourciller. Elle ne se dit pas sûre que, dans les conventions passées, on avait prévu des exonérations de cette ampleur-là.

Mme la Syndique rappelle qu'elle a déjà répondu à la question des fr. 4'000'000.-- et les affirmations de Mme M. Moya sont fausses. Elle ne se dit pas tout à faire d'accord sur la question de fr. 102'000.--. Ce sont des frais réels, raison pour laquelle la Municipalité est venue devant le Conseil communal pour qu'il décide finalement de ne pas les mettre à la charge de la Fête des Vignerons.

M. G. Perfetta constate que plus on creuse, plus on trouve des choses, plus on réfléchit. C'est exactement ce qui s'est passé. Il y a parfois des choses que la commission de gestion n'a pas vues tout de suite. Quand on s'intéresse à un sujet, cela prend du temps, voilà pourquoi des choses arrivent à un certain moment, et c'est tant mieux qu'elles arrivent.

Vœu no 15 - La Cogest souhaite que les services concernés, ainsi qu'ASR, réalisent, à court terme, tous les aménagements nécessaires à l'amélioration de la sécurité des piétons et au ralentissement du trafic automobile sur la Route du Rio-Gredon et sur toute l'Avenue de Gilamont. Les aménagements et installations sont notamment la signalétique pour la sécurisation des passages piétons, des marquages sur la route, des rétrécissements de chaussée, l'installation des deux compteurs de vitesse commandés à ASR et leur installation à plusieurs endroits, la présence d'agents pour sécuriser le passage des enfants aux heures d'écoles et l'installation de radars de contrôle de la vitesse.

M. G. Perfetta remercie la Municipalité, qui annonce des mesures. Une bande cyclable est prévue uniquement sur la montée. Pourquoi pas sur la descente aussi ? Le vœu était que des aménagements soient installés assez rapidement. Une série de mesures seront mises en œuvre ces prochains mois. Est-il possible d'avoir des détails à ce sujet et une date pour cette réalisation ? (*Pas de réponse de la Municipalité*)

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2019,

VU les rapports de la Commission de gestion,

d é c i d e

- 1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité,
- 2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail accompli durant cette année particulièrement chahutée.

14. Rapport sur comptes communaux de l'exercice 2019 (2020/P13)

Rapporteur : M. Gilles Perfetta

Mme la Présidente indique la procédure qui sera suivie pour l'examen des comptes, direction par direction, avec en parallèle le rapport de la commission de gestion. Une discussion générale sera ensuite ouverte, avant de passer au vote. Elle en profite pour souligner l'important travail de la commission de gestion et remercier M. A. Debonneville, responsable des finances.

M. Y. Luccarini, municipal, présente en préambule à la discussion quelques tableaux (documents déposés sur les tables et joints en annexe au présent procès-verbal) qui permettent de mieux appréhender les comptes communaux.

La brochure est examinée direction par direction. La parole n'est pas demandée sur aucun des postes, pas plus que sur les tableaux des charges et des revenus, les tableaux du bilan, les tableaux complémentaires, les Fonds spéciaux et les rentiers spéciaux et sur le rapport de la commission de gestion.

M. B. Schobinger remarque que si ces comptes sont tenus dans les règles de l'art, ils présentent un déficit d'un peu moins de 4 millions de francs et un autofinancement très insuffisant compte tenu de tout ce qu'il y a à faire à Vevey. Le groupe UDC ne peut donc pas accepter ces comptes. Cette situation reflète aussi une incapacité chronique de la Municipalité à trouver et anticiper des solutions. Il le dit et le répète chaque année, il faut équilibrer le budget et les comptes afin de pouvoir aller dans l'avenir sereinement.

M. Ph. Herminjard indique que le PLR s'attendait à un déficit ; il n'y a donc pas grande surprise. Le budget est moyennement bien tenu, mais il n'a pas de critiques à émettre en l'état. Ce qui l'intéresserait en revanche, c'est d'avoir la position du nouveau municipal en charge des finances sur l'exercice qu'il n'a pas eu la responsabilité de mener et son sentiment général sur la situation des finances de la Ville.

M. Y. Luccarini répond que sa prise de connaissance se fait plutôt par rapport à l'avenir, puisque nous sommes en plein processus budgétaire actuellement. Ce qu'il constate, c'est que par rapport aux prévisions du budget qui avait été accepté par le Conseil communal, la situation est plus favorable. Il ne voit donc pas de signes de mauvaise gestion et pour grande part, pour ne pas dire en totalité, ces déficits sont plutôt d'ordre de politique supérieure. Nous sommes fortement impactés par la réforme d'imposition des entreprises, tant fédérale que cantonale ; c'est une des raisons des difficultés à pouvoir équilibrer le budget. Quant à la marge d'autofinancement, qui est un signe à son avis plus important que le résultat financier, elle est conforme aux volontés de la Municipalité, qui prévoyait pour la législature une moyenne d'à peu près 6 millions de francs, et elle a permis de couvrir 90% des investissements votés par le Conseil. Il y voit un signe positif, à savoir qu'on n'a pas eu recours à l'emprunt pour fonctionner. On pourrait évidemment se dire qu'on peut faire mieux et avoir des comptes équilibrés, mais il ne voit pas de signal d'alarme à tirer, à la fois par rapport aux prévisions et à toutes les décisions qui impactent notamment nos revenus, et sur lesquelles nous avons peu prise en tant qu'élus communaux.

M. P. Butty indique que le PS n'est évidemment pas heureux du résultat, avec un déficit de près de 4 millions de francs. Mais le budget prévoyait un déficit de plus de 8 millions ; on peut donc considérer qu'on a « économisé » 4 millions. Il se réjouit de la marge d'autofinancement. Ce qui le frappe dans le tableau présenté au début de la discussion, c'est qu'il y a assez peu d'investissements. On les couvre à 90%, mais ils sont relativement faibles. Peut-être qu'il faudrait envisager dans une politique future d'avoir des investissements un peu plus importants, et la marge d'autofinancement sera alors probablement insuffisante. Toujours est-il que des efforts ont été faits pour aboutir à ces comptes et le parti socialiste est favorable à donner décharge à la Municipalité.

Mme D. Kaeser pense qu'on peut remercier M. E. Rivier, municipal qui a géré ce budget, et le féliciter de l'avoir si bien maîtrisé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 13/2020 du 11 mai 2020, concernant « Comptes communaux de l'exercice 2019 »,

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2019, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

15. Rapport sur convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'affectation La Veyre Derrey (2020/P11)

Rapporteur : M. Serge Ansermet

Mme la Présidente remarque en préambule que l'amendement de la Municipalité sur la convention n'est pas du ressort du Conseil communal, qui n'a donc pas à se prononcer sur cet objet. Le Conseil se déterminera en revanche sur les trois amendements de la commission, qui portent sur les conclusions du préavis.

M. S. Ansermet se dit surpris d'apprendre que l'amendement relatif à la convention n'est en quelque sorte pas valable. On aurait pu annoncer cela avant la commission, d'autant plus que cet amendement a été proposé par la Municipalité. Il y a déjà eu l'épisode de la contre-expertise, dont la commission n'a eu connaissance qu'après la finalisation de son premier rapport. Aujourd'hui, on nous annonce que nous n'avons aucune prise sur la convention. De plus, des critiques importantes ont été faites dans le cadre de la commission au sujet du règlement de ce plan d'affectation. On lui a bien fait comprendre qu'elle n'avait aucune emprise sur le règlement, qui est du

ressort uniquement de la commune de St-Légier. On a aussi dit à la commission que, si elle devait refuser cet objet, il faudrait refuser la convention, alors qu'aujourd'hui on nous dit que celle-ci n'est pas du ressort du Conseil.

M. A. Gonthier rappelle que la commission a tenu deux séances. A l'occasion de la discussion par circulation sur le rapport de la première séance, il est apparu qu'un rapport avait été commandité par la Municipalité. La commission n'avait pas été informée de ce rapport, ni de son contenu. Tout cela a conduit au retrait de cet objet de l'ordre du jour de la précédente séance et à la tenue d'une 2^{ème} séance de commission, en présence de l'expert qui a rendu ce rapport, et qui a donné lieu à ce 2^{ème} rapport, complémentaire. A la première séance de la commission, ce rapport d'expert n'était pas digne d'être communiqué à la commission. Lors de la dernière séance du Conseil communal, il a été dit que ce rapport n'apportait rien. Pourtant, avant la 2^{ème} séance de la commission, la Municipalité a rencontré son auteur, a retenu des propositions de modifications de la convention, a convaincu la Municipalité de St-Légier de ces modifications et s'est dit très contente d'avoir eu cette discussion et d'avoir procédé à ces changements. Tout est bien qui fini bien, mais il ne peut s'empêcher de penser qu'il aurait été bien plus simple d'écouter l'avis d'autres dicastères au sein de la Municipalité, ou d'un autre municipal, et que cela aurait épargné bien de l'encre et de la salive, avec le ferme espoir qu'avec la nouvelle composition de la Municipalité, on en ait fini avec ce genre de mauvais gag municipal. Par le point 5 des conclusions, le Conseil intervient sur la convention, dans la mesure où c'est lui qui autorise la Municipalité à la ratifier. Si on veut concilier tout le monde, ne pas être dans l'illégalité et acter le fait que nous avons eu cette discussion sur la convention, il propose un amendement à ce point 5, à savoir « d'autoriser la Municipalité à signer la convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'affectation « La Veyre Derrey » telle que modifiée par la Municipalité et présentée à la commission du Conseil communal ». Concernant le préavis lui-même, Décroissance-Alternatives estime que ce projet a des qualités, comme la sélection des entreprises à accueillir (pas de grandes surfaces, pas d'exposition automobile en plein air, plutôt des PME, des entreprises locales, du secondaire), la limitation de la taille des bâtiments, l'organisation urbanistique et paysagère du site, à l'opposé de ce qu'on voit, ou qu'on préférerait ne pas voir, de l'autre côté de l'autoroute. Cependant, il faut se rendre à l'évidence que ce projet s'intègre pleinement dans une logique de croissance économique, qui devrait pour le moins être questionnée alors qu'on proclame l'urgence climatique. De plus, son emplacement à proximité d'un nœud autoroutier, et à l'écart de tout axe de transport ferroviaire, est pleinement cohérent avec la poursuite d'une politique d'économie carbonée, tant pour l'approvisionnement du site que pour les déplacements des personnes qui y travailleront. Il est vrai qu'il y a un projet de développement de la ligne 215 qui desservira ce secteur, c'est mieux que rien, mais il doute que cela suffise à éviter que ce projet ne conduise à un accroissement du trafic automobile privé. Dès lors, Décroissance-Alternative s'abstiendra au vote final sur ce préavis, après avoir approuvé les amendements proposés par la commission.

M. B. Schobinger peut rejoindre l'amendement de M. A. Gonthier au sujet de la convention. Tant la Municipalité de Vevey que celle de St-Légier sont d'accord sur ces modifications, allons de l'avant dans ce dossier. Quant au projet lui-même, nous avons un aménagement qui est pensé, réfléchi et de qualité pour l'ensemble de la région. Il s'agit d'offrir à des entreprises locales la possibilité de s'agrandir, pas de faire venir une multinationale, un centre logistique ou des parkings de voitures à exposer. C'est vraiment pour nos entreprises qu'on développe ce secteur. On a également la maîtrise du foncier, c'est un terrain qui nous appartient et pour lequel on va user du droit de superficie. C'est un aménagement qui est proche des lignes de transports publics, de la ligne 215. Il y a aussi le projet, peut-être utopique, de liaison ferroviaire entre le réseau MVR et Châtel-St-Denis, où la ligne de train ne passerait pas loin, aussi pour du trafic marchandises. Il invite donc le Conseil à accepter ce préavis.

M. A. Dormond n'est pas unanime sur la suite à donner à ce plan d'affectation. Il préférerait voir une surface aujourd'hui vierge de toute construction le rester, mais il est conscient aussi que cette surface a été pointée par le Canton comme étant une zone de développement prioritaire. Elle est située sur le territoire de St-Légier, on a donc une marge de manœuvre assez faible pour décider ce qu'on veut faire sur ce terrain. Il ne faut pas oublier d'aparavant, c'était une zone villas, qui a été déclassée. A choisir, il est plus intéressant d'avoir une zone d'artisanat dédiée aux PME plutôt que d'y développer des villas. On peut quand même relever la qualité de tout le processus où, dès le début, il y a eu une volonté d'intégrer ces constructions dans le contexte paysager de manière qualitative. Il est assez rare de trouver des plans d'affectations autant pensés dans le détail déjà à ce stade-là. Il est clair qu'au niveau financier, ce sont aussi des rentrées d'argent qui peuvent profiter à la Commune. Est-ce qu'on préfère que les entreprises qui cherchent à s'agrandir aillent bétonner des zones sur Bulle, Châtel-St-Denis ou Attalens ou est-ce qu'on veut garder une partie des emplois et des entreprises proches de chez nous ? Le groupe des Verts laisse la liberté de vote mais, à la majorité, il soutiendra ce préavis.

M. P. Bertschy indique que le groupe PLR a également débattu de cet objet. Il se félicite de ce que la commune de Vevey, mais également celle de St-Légier, ainsi que la promotion économique de la région et du Canton aient été à l'écoute des entreprises. Aujourd'hui, nombreuses sont les entreprises à avoir quitté notre commune parce qu'elles n'arrivaient pas à se développer ou qu'elles ne trouvaient plus les surfaces nécessaires pour leurs activités. Si l'on peut éviter que ces petites PME ne doivent venir d'autres cantons pour faire ces travaux dans notre commune, tout le monde sera gagnant. Les trajets seront moins longs, les émissions polluantes nettement moins

nombreuses. Evidemment que cela a été trop long pour aboutir à ce projet ; il n'empêche qu'aujourd'hui ce projet plaît au PLR, aussi bien l'urbanisation qui est prévue que tout ce qui concerne l'aménagement extérieur. Pour ce qui est des transports publics, la Ville de Vevey souhaite développer la ligne qui passe à cet endroit, la ligne MVR n'est pas si loin et il y a aussi des pistes cyclables qui montent depuis la gare de Vevey. Elles sont actuellement peu utilisées, mais on peut imaginer que, grâce à ce projet, elles le soient davantage. Le PLR encourage donc le Conseil à soutenir ce projet, être à l'écoute de nos entreprises pour qu'elles puissent continuer à se développer et fournir les prestations dont toutes nos habitantes et habitants ont besoin.

M. A. Dormond souhaite rendre attentive la Municipalité sur le processus de sélection des entreprises qui vont s'installer, selon quels critères. Il sera très important de fixer des règles précises pour attirer les entreprises souhaitées et qui bénéficient vraiment à la région. C'est notamment dans ces critères, qu'il faudra définir de manière fine, que ce jouera aussi le succès de cette zone.

M. S. Ansermet répond que c'est le règlement du plan d'affectation de St-Légier qui prévoit le type d'entreprises et l'accent est très fortement mis sur des PME, des entreprises locales, et non pas des grands groupes internationaux. Il a été dit en séance de commission que la Municipalité de St-Légier refuserait des demandes d'implantation pour des entreprises qui veulent simplement stocker, par exemple, des voitures et qui n'amèneraient ainsi pas une plus-value très importante.

M. P. Butty estime qu'il est effectivement réjouissant de répondre par ce préavis aux besoins des PME. C'est quelque chose qui se faisait attendre, mais est-ce que ce besoin est aujourd'hui aussi urgent qu'il l'était il y a quelques années, lorsqu'il y avait effectivement pénurie de surfaces commerciales dans toute la région, et à Vevey en particulier ? La question a été posée à la commission des finances de savoir si une étude a été faite du besoin réel de faire de cette parcelle une zone de développement économique pour des PME. La réponse a été qu'il n'y avait pas vraiment d'étude. Pour Vevey, cet investissement de fr. 4'000'000.-- est un peu un pari sur l'avenir. Le PS est prêt à soutenir de pari, mais la question reste de savoir s'il s'agit vraiment d'une nécessité urgente maintenant.

M. V. Matthys ne souhaite pas faire une remarque directe sur la convention, mais qui aura quand même un certain impact. Aujourd'hui, un club de tir à l'arc utilise une partie du terrain. Est-ce que des contacts ont déjà été pris avec ce club et est-ce que des solutions existent pour le localiser à un autre endroit ?

M. S. Ansermet n'est pas un grand fanatique des zones industrielles et des zones à bâtir, bien au contraire, mais il se dit convaincu par ce projet. Actuellement, le terrain est en zone à bâtir pour des villas. Or, pour construire des villas à cet endroit, il faudrait un permis de construire et ceci serait refusé par le Canton parce que l'actuelle zone à bâtir de villas est totalement contraire aux grands objectifs du plan directeur cantonal. Par conséquent, que faire de ces terrains ? Les remettre à la nature sera évidemment combattu jusqu'à la dernière extrémité ; la solution qu'on nous propose est donc tout à fait intéressante. Revenant sur l'intervention de M. P. Butty, il indique que la Promove est en contact continu et constant avec des nombreuses entreprises, elle reçoit plusieurs demandes d'implantation sur ces terrains, parce qu'il n'existe aucun autre projet aussi avancé dans le Canton qui soit proche d'une autoroute, avec tous les impacts que cela provoque il en est bien conscient. En séance de commission, certains – dont lui-même – ont avancé l'argument que de nombreuses zones commerciales se libèrent. Il s'agit de surfaces commerciales équipées et adaptées, mais cela ne répond pas aux conditions et impératifs d'une zone industrielle telle que prévue à La Veyre. Une entreprise qui contacte la Promove veut une réponse quasi immédiate, sinon elle va voir ailleurs, parce qu'en matière d'investissements pour ce type de projets, c'est à court terme que les entreprises raisonnent. Ce plaidoyer peut certes paraître inhabituel de sa part, mais ces arguments lui semblent frappés du bon sens.

M. P. Bertschy est en contact avec plusieurs entreprises veveysannes qui lui disent très clairement qu'elles ont besoin urgemment de locaux. Pas des locaux commerciaux, mais pour de l'artisanat. C'est cela qui manque. Une entreprise artisanale ne peut pas s'implanter dans une surface commerciale, qu'il n'est pas forcément possible d'adapter, ou alors à grands frais. On a vu dernièrement plusieurs entreprises quitter Vevey, non pas pour rester dans le district, mais pour changer de canton. Si on veut continuer ainsi, il suffit de renoncer à ce projet. L'utilité de ce projet est de maintenir de l'emploi. Si en plus on arrive à en créer, tant mieux. Pour ce qui est du tir à l'arc, la Municipalité de St-Légier est tout à fait consciente de cette problématique. Contact a été ou sera pris avec le club et une solution se dessinerait sur le territoire de St-Légier.

M. B. Schobinger remarque que la région a un déficit assez important en termes de ratio habitat/emploi. On est à 0,4 emploi pour un habitant, alors que la moyenne devrait se situer aux alentours de 0,5. Beaucoup d'entreprises sont parties, il faut faire en sorte que celles qui sont là restent ; cela évitera d'avoir des flux de pendulaires plus importants. Dès lors, acceptons ce projet.

M. V. Rizzello indique que le PDC est lui aussi convaincu par ce projet. Le processus a été particulièrement long, on est tous conscients que la solution n'est pas parfaite, mais elle est aboutie et elle a plusieurs avantages, dont le fait de répondre à un réel besoin dans la région.

Mme C. Gigon se dit plutôt amusée d'entendre la droite, quand elle parle de ce projet de développement économique, parler de vélos, transports publics, limitation des flux pendulaires. A d'autres occasions, c'est plus compliqué. La Ville a déclaré l'urgence climatique, mais il y a visiblement des paradigmes bien difficiles à changer et à remettre en question. On est prêt à perdre un espace vert, qui vaut ce qu'il vaut, qui a aujourd'hui une affectation haute pour des constructions commerciales apparemment, mais les choses changent très vite, y compris au niveau du Canton. On n'a pas beaucoup de garanties quant aux besoins du commerce et des entreprises régionales. Apparemment, il n'y a pas eu d'étude plus élaborée que des interprétations et des convictions de part et d'autre. Or, on sait que les zones industrielles sont souvent un danger pour le commerce local et pour les commerçants de la région, elles sont rarement porteuses de plus-value en termes d'emplois, en tout cas à valeur ajoutée. Dans le rapport de la Promove, le directeur dit que « suite à la pandémie, il faut s'attendre à un rapatriement de certaines activités actuellement exercées notamment en Chine ». On peut aussi se dire que ce qu'a montré la pandémie, c'est notre extrême et très fragile dépendance à une industrialisation dans des pays comme la Chine. Tout est question d'interprétation. Ce qui est sûr, c'est qu'on n'a pas évalué les vrais besoins de nos entrepreneurs et la plus-value pour notre ville. Finalement, c'est une entrée dans la ville qui est très jolie, verte, très agréable à regarder. S'en défaire, certes, mais avec des garanties. Elle se permettra donc de s'abstenir.

M. Ph. Herminjard se dit enthousiasmé par ce projet. D'abord parce que la commission et tous les services concernés, que ce soit à Vevey ou à St-Légier, ont travaillé longtemps et durement ; c'est donc l'aboutissement de très gros efforts. Ce qu'il voit, c'est qu'on répond deux fois à l'urgence. On a parlé d'urgence climatique. Cet environnement de PME proches de la ville répond en partie aux besoins justement de l'urgence climatique, c'est-à-dire que si l'on peut aller chercher des services et des biens pas trop loin de Vevey, c'est toujours cela de gagné. La 2^{ème} urgence, c'est que vraisemblablement l'urgence climatique fera place à une urgence économique. L'automne sera compliqué du point de vue économique. Donc, si l'on développe des activités économiques proches de Vevey, c'est toujours cela de gagné pour un bassin de population qui a besoin de vivre et de gagner sa vie. Le PLR invite donc le Conseil à soutenir ce préavis.

M. A. Gonthier tient d'abord à souligner, au crédit de ce projet, l'aspect artisanal et secondaire qui figure, en l'état actuel en tout cas - et il ose imaginer qu'il y figurera jusqu'au bout - dans le règlement du plan d'affectation prévu par St-Légier. Pas de surfaces commerciales, pas de grandes surfaces qui concurrencent les commerçants de la ville de Vevey. Cette crainte-là peut donc être écartée. Dans cette discussion, on a l'impression que le départ des entreprises, particulièrement du secondaire, est naturel. Il faut quand même rappeler que l'obsolète plan directeur et plan général d'affectation de la Ville de Vevey prévoyait toute la zone au nord de la gare en zone industrielle, que Plan-Dessus l'était en partie aussi, et qu'on a, dans une recherche effrénée du bon contribuable et de la croissance de la population, déroulé le tapis rouge à la construction de logements qui pouvaient rapporter plus que les locaux artisanaux, chassant ainsi l'artisanat hors de la commune. Ce qui est fait est fait, mais il ne faut pas imaginer que c'était spontané et que cela s'est fait tout seul. Il y avait une logique économique, une tolérance politique aussi, des différentes autorités qui nous ont précédé, sur cette évolution. Il rappelle qu'il y a, au cœur de la ville, 20'000 m² (Cour aux marchandises) reliés au chemin de fer et qui sont une friche. S'il y avait une volonté extrêmement forte de faire de la petite industrie et de l'artisanat au cœur de la ville, on en aurait donc la possibilité. Enfin, si on oublie l'urgence climatique au profit de l'urgence économique, ce sera l'horreur climatique et l'horreur économique, parce qu'avec 50 degrés aux meilleurs moments de l'année, il n'y a pas grand monde qui travaille, et encore moins de personnes qui achètent.

M. V. Imhof remarque qu'on parle de chemin de fer, de bus, etc. mais dans les faits, le peintre, le carreleur, l'électricien, le sanitaire s'en fichent. Ils ont besoin d'une camionnette, de pouvoir aller partout dans la région, d'avoir des livraisons de matériel avec un camion, et si l'on peut éviter le centre-ville pour ne pas passer une heure et demie dans des bouchons avec des ouvriers qui coûtent de l'argent, des employés qui ont envie de rentrer à la maison, on fait cela à la Veyre.

M. A. Stübi revient sur la crainte exprimée quant au besoin en surfaces économiques. Il trouve que le risque financier pour la Ville est quand même limité. On parle de 4 millions de francs aujourd'hui, mais on n'engagera cet argent que dès lors qu'un droit de superficie aura été accordé. Cela veut dire qu'il y aura bien un besoin et que donc on pourra aller de l'avant avec l'équipement de ces parcelles. Il se dit tout à fait d'accord avec l'idée de garder cet endroit non construit, mais aujourd'hui on pourrait y construire des villas. Pour sa part, il préfère avoir un terrain planifié non construit, mais que si un jour quelque chose devait s'y construire, ce serait un projet et la qualité de ce qu'on nous propose de voter ce soir, plutôt que de laisser un endroit sans aucune planification avec le risque que, lorsque nos successeurs voudront faire quelque chose, ce soit extrêmement moche.

M. C. Bussy appuie cet objet pour les raisons qui ont été évoquées, mais aussi parce que, dans une politique économique durable, on doit favoriser les circuits courts et éviter au maximum de penduler lorsque ce n'est pas nécessaire. Un des points noirs de ce site, c'est effectivement la mobilité. Il appelle donc la Municipalité à utiliser le plein potentiel de l'art. 50 du règlement, qui dit que la Commune veille à ce qu'un plan de mobilité de site soit élaboré, et donc de véritablement accompagner ce processus, de le penser dans une politique verte, avec tous les instruments dont la Commune dispose.

Mme la Syndique remarque que le projet de PA La Veyre est l'aboutissement de nombreuses discussions. L'objectif actuel est d'offrir aux entreprises veveysanes et de toute notre région, déjà à l'étroit, de nouveaux terrains dédiés exclusivement aux activités. Nos entreprises, en particulier celles disposant d'un outil de production, peinent à trouver une offre immobilière et foncière adéquate. Nombre d'entre elles s'en vont, ou envisagent de le faire, et celles qui souhaitent s'implanter dans notre région ne le peuvent pas. Le PA La Veyre offre une réponse forte à cette demande. Il répond aussi aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui, que ce soit en matière de paysages, de mobilité au sens large, avec la mise en place de plans de mobilité et, surtout, d'emplois de proximité. Il faut souligner aussi la dimension régionale et intercommunale du projet. La convention proposée et le projet de règlement donnent des responsabilités importantes à la commune territoriale, notamment en matière de construction de voirie et de réalisation et gestion des parkings. Ce projet répond de manière concrète à une demande locale et régionale et permet d'accueillir dans de bonnes conditions des emplois productifs dans les secteurs secondaires, une priorité d'aujourd'hui. La Municipalité invite donc le Conseil à accepter ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le premier amendement de la commission est accepté à l'unanimité. Le 2^{ème} amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention), idem pour le 3^{ème} amendement et l'amendement de M. A. Gonthier. Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (un certain nombre d'abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 11/2020 du 4 mai 2020, concernant la convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'affectation « La Veyre Derrey »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU le projet de mise en valeur des parcelles communales de « La Veyre Derrey », sises sur le territoire de la Commune de St-Légier - La Chiésaz (PA),

d é c i d e

- 1) de voter un crédit cadre de CHF 4'000'000.-- pour permettre l'équipement des dites parcelles communales ;
 - 2) d'amortir chaque tranche d'investissement réalisé sur 20 ans ;
 - 3) d'autoriser la Municipalité à procéder aux modifications foncières telles que prévues dans le projet de fractionnement parcellaire ;
 - 4) de privilégier le droit de superficie quant à la valorisation des parcelles ;
 - 5) d'autoriser la Municipalité à signer la convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'affectation « La Veyre Derrey » telle qu'amendée par la Municipalité et présentée à la commission du Conseil communal.
- 16. Rapport sur avenue de Pra, Bd de Charmontey, Bd Henri-Plumhof. Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 590'000.— pour les travaux de modération de trafic et réfection partielle de la chaussée (2020/P14)**

Rapporteur : M. Roger Pieren

M. R. Pieren doit en préambule apporter un correctif en page 3 du rapport de la commission (point 4.1). Il est évident que ces travaux sont soumis à la procédure des marchés publics. Il faut donc modifier le non en « oui, sur invitation ». Il remarque également que la commission a proposé un amendement visant à amortir ces travaux sur 10 ans, et non 20 comme proposé dans le préavis, étant donné que ces travaux sont prévus pour durer une dizaine d'années et que des travaux de grande importance devront être entrepris après ce délai de dix ans. La commission n'a pas jugé opportun de répartir sur 20 ans des coûts qui ont lieu sur dix.

M. C. Bussy approuvera évidemment les conclusions de ce préavis, parce qu'on n'a pas tellement le choix vu l'état de cet axe. Il trouve toutefois qu'il y a là une mauvaise gestion, un manque d'anticipation, qui n'est pas du fait que de la seule municipalité actuelle. On va dépenser un demi-million de francs pour des travaux minimalistes, qui ne vont satisfaire aucun des usagers de cet axe, parce qu'on est obligé de faire quelque chose et que si on voulait prévoir un projet plus grand en commençant à y réfléchir maintenant, cela prendrait un certain nombre d'années. Il tenait à exprimer un certain désappointement face à cette situation.

M. A. Méan dépose un amendement au nom du PLR, qui vise à supprimer les travaux prévus sur l'avenue de Pra. Premièrement pour des questions de sécurité. Le préavis nous apprend que les places restantes seront mises en quinconce. Or, sur ce tronçon, il n'y a pas de trottoir d'un côté de la chaussée. Mettre des places qui n'ont pas un accès direct à un trottoir paraît dangereux. D'autre part, six places seraient supprimées, soit 21,4% des places. Le taux d'occupation actuel étant de 75%, cela nous amènerait à un taux d'occupation de 93,6%. Le PLR estime que c'est trop peu, que nous arriverions à saturation notamment avec les volontés du plan de stationnement, qui voudrait privilégier le stationnement de moyenne durée dans cette zone et reporter certains stationnements au centre-ville à cet endroit, et qu'on n'aurait donc pas de marge de manœuvre. L'essence même de ces aménagements est une modération de trafic. On apprend la volonté, qui suit la lignée de ces dernières années, de modifier dans le futur ce tronçon en zone 30 km/h. Le PLR estime que cette mesure suffirait comme modération du trafic et qu'il n'est pas besoin d'aménagements supplémentaires. Il propose donc de retirer les coûts engendrés par cet aménagement, soit fr. 85'000.--, ce qui reviendrait à octroyer un crédit de fr. 505'000.--, ramenant ainsi l'amortissement annuel à fr. 50'500.--.

M. S. Molliat estime que la raison principale de la réfection de cet axe, c'est le passage des bus. La chaussée est défoncée. Avec une nouvelle période de gel, cela va devenir impossible. Il s'agit de rénover 1,4 km pour fr. 590'000.--, soit fr. 402.--/m. C'est infiniment inférieur à des coûts habituels pour des aménagements routiers. Le problème, c'est que le quartier n'est pas encore en séparatif et ce sont des sommes qui n'ont plus rien à voir avec le budget qu'on vote ce soir. Cette décision de refaire ce tronçon de 1,4 km est donc parfaitement cohérente et logique. Il pense qu'il faut accepter ce préavis et ne se dit pas persuadé de l'amendement du PLR parce que, même s'il y a une volonté communale de passer cet axe en zone 30, le Canton ne l'accepterait pas pour l'instant. Il encourage donc vivement le Conseil à adopter ce préavis.

M. B. Schobinger revient sur la suppression de places de parc. On a l'impression que le plan directeur du stationnement ne sert à rien. Il se dit personnellement peu favorable à l'amendement du PLR. Aujourd'hui, on a une lignée de voitures stationnées sur un axe à 50 km/h. En ouvrant la portière côté conducteur, vous pouvez tout aussi bien vous faire shooter à grande vitesse. L'avantage de mettre les places en quinconce, c'est qu'on va naturellement réduire un peu la vitesse, même si la limitation générale reste à 50 km/h ; c'est quand même un gage de sécurité. Concernant la durée de vie de cette chaussée, il fait la même remarque que M. C. Bussy. Il faut absolument améliorer la coordination entre la DAIE, qui s'occupe des infrastructures et de la planification, et Urbanisme, qui fait en sorte que les choses soient belles, de telle manière que les projets puissent avancer au plus vite. Il s'agit de mettre en place une procédure pour que ces deux services collaborent étroitement au développement de nos espaces publics.

M. Ph. Herminjard remarque que ces fr. 590'000.--, même si le Conseil n'accepte pas l'amendement du PLR, c'est une goutte d'eau. Cette route est une vraie catastrophe, on va à peine améliorer les choses. Il s'agit d'une réfection très légère qui ne permettra pas de rouler à 50 km/h. La proposition que fait le PLR est donc assez logique, parce que de toute manière on ne roulera pas vite sur cette route tant qu'on ne l'aura pas rénovée de manière profonde. Soit on fait les choses bien, soit on ne les fait pas, mais il ne faut pas cumuler les contraintes et les difficultés de circulation avec cet aménagement.

M. R. Pieren ne cache pas que c'est la première grande question qui a été posée par la plupart, si ce n'est tous les commissaires. Comment se fait-il qu'on investisse un peu plus d'un demi-million de francs sur un tel objet alors qu'il y a un travail de fond à faire ? Cela paraissait jeter l'argent par les fenêtres. Les explications ont été claires. Il ne s'agit pas de refaire une route dans un état qui soit excellent, mais de mesures spécifiques à des endroits particuliers pour supprimer les gros problèmes jusqu'à l'exécution des travaux futurs, qui comprendront la mise en séparatif, la réfection des services industriels et la réfection de la route elle-même. Cela nécessitera des montants très importants, mais en attendant nous avons une voie de circulation aujourd'hui en trop mauvais état, qui ne tiendra pas plus longtemps et qui présente des problèmes de sécurité primordiaux pour ceux qui l'empruntent. Il rappelle qu'il y a une école, une salle de gym, beaucoup de déplacements d'enfants, de vélos, etc. La commission a voté à la majorité pour cet investissement en premier lieu pour des questions de sécurité. Certes, cette parenthèse de dix ans coûte, mais nous n'avons plus les moyens d'attendre. La Ville, respectivement la Municipalité, a aussi une responsabilité en cas de problème ou d'accident.

Mme la Syndique ajoute que c'est effectivement pour une question de sécurité que l'on doit agir aujourd'hui. L'état de dégradation de la route est important (4,5 sur 5). C'est pour des questions de modération de trafic que les voitures sont mises en quinconce. Nous sommes dans une zone où il y a des écoles, beaucoup d'enfants et c'est une façon de réduire la vitesse de circulation. La Municipalité invite donc le Conseil à ne pas accepter l'amendement et à adopter le projet tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. A. Méan est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions). L'amendement de la commission est accepté à une très large majorité (un certain nombre d'abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (un avis contraire et quelques abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 14/2020, du 4 mai 2020, concernant « Avenue de Pra, Bd de Charmontey, Bd Henri-Plumhof. Demande d'un crédit d'ouvrage CHF 590'000.-- pour les travaux de modération de trafic et réfection partielle de la chaussée »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.-- pour « Avenue de Pra, Bd de Charmontey, Bd Henri-Plumhof. Travaux de modération de trafic et réfection partielle de la chaussée » ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
 3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 59'000.- pendant 10 ans.
- 17. Rapport sur « Ecole à la montagne « La Cheneau », Château-d'Oex - Demande de crédit d'étude de CHF 490'000.— pour la transformation du bâtiment » (2020/P15)**

Rapporteur : Mme Elodie Lopez

Mme E. Lopez rappelle le vœu de la commission, qui souhaite que des solutions transitoires soient trouvées pour éviter des licenciements durant la durée des travaux puisqu'actuellement, il n'y a pas de solution qui a été trouvée pour pouvoir envoyer les écoliers et les écolières en camp pendant que La Cheneau sera en travaux. Et elle s'excuse auprès de la Présidente car, lorsqu'elle a rédigé le rapport, elle avait encore la tête dans la session précédente, lorsqu'il s'agissait d'un président.

Mme la Présidente accepte ces excuses et rappelle que le Conseil ne vote pas sur les vœux.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts souhaite formuler un vœu. Dans le cadre du développement de ce projet, il serait intéressant que la Municipalité réfléchisse à l'aménagement extérieur de cette parcelle. L'aménagement extérieur est extrêmement important aussi pour toutes les écolières et les écoliers qui participent à ces camps. L'objectif n'est pas de revoir entièrement les aménagements qui sont sur place ou de transformer l'espace en Disneyland, mais plutôt de réfléchir à comment augmenter la biodiversité du site, améliorer les qualités paysagères, proposer des solutions paysagères qui puissent aussi être un support pédagogique.

M. P. Bertschy remarque que, pour le PLR, il ne fait pas vraiment débat que l'école de La Cheneau doit être maintenue, et donc rénovée. En revanche, il souhaite ardemment que la Municipalité s'en tienne au montant prévu au plan des investissements, soit 4,5 millions de francs.

M. Y. Luccarini répond que la pérennisation des postes pendant les travaux a été une préoccupation de la DJEFS dès le départ. Des solutions sont possibles à l'intérieur de la direction pour intégrer par exemple des personnes dans le secteur animation ou les unités d'accueil, comme répondants techniques pour les salles de sport ou les unités d'accueil, ou encore de profiter de ce moment pour organiser des formations que certaines collaboratrices ou collaborateurs souhaiteraient. La question des déplacements aussi a fait l'objet de réflexions, puisque si ces personnes sont amenées à venir travailler non plus à Château-d'Oex mais à Vevey, cela peut augmenter considérablement les déplacements. L'idée à ce stade serait d'intégrer ces déplacements dans le temps de travail, pour qu'elles ne se trouvent pas péjorées par cette situation. Reste aussi la question des contrats auxiliaires qui,

par définition, répondent à des besoins spécifiques, qui n'existeront évidemment plus pendant les travaux. Il y a des contrats qui ne sont pas vraiment des auxiliaires et qui durent depuis des années ; ils ont donc une durée et un cadre qui est prévu et qui sera compatible avec la période de travaux. Concernant le vœu du groupe des Verts, il y a déjà aujourd'hui des activités en extérieur qui sont proposées aux enfants. Il serait intéressant de pouvoir les intégrer dans cette étude sur les espaces extérieurs. La DJEFS pourrait tout à fait déjà faire des appels d'offres avec ses ressources en interne et ces projets d'aménagements extérieurs pourraient être intégrés au moment du crédit de construction. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des moyens supplémentaires pour mener ces réflexions sur les espaces extérieurs.

M. A. Méan constate qu'on a pris l'habitude, ces derniers temps, de faire un vote indicatif lorsqu'un conseiller dépose un vœu. Il est très intéressant de voir si un vœu est soutenu par une seule personne ou par tout le Conseil. Cela peut guider les services qui travaillent sur le projet. Est-ce quelque chose que la Présidente compte aussi mener ou est-ce qu'on repart comme il y a quelques années, lorsqu'on ne votait pas sur les vœux ?

Mme la Présidente conçoit qu'on puisse faire un vote indicatif et propose qu'on y songe la prochaine fois qu'il y aura un vœu.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 15/2020, du 25 mai 2020, concernant « Ecole à la montagne « La Cheneau », Château-d'Oex - Demande de crédit d'étude de CHF 490'000.-- pour la transformation du bâtiment »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 490'000.-- pour financer les études de transformation du site du chalet de l'école à la montagne « La Cheneau » ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'inclure ce crédit dans le crédit de réalisation et, si celui-ci n'est pas accepté, d'amortir le crédit d'étude de CHF 490'000.-- par un amortissement annuel de CHF 98'000.-- pendant 5 ans.

18. Rapport sur "Factures ouvertes de la Fête des Vignerons 2019 à l'égard de la ville de Vevey" (2020/P17)

Rapporteur : M. Antoine Stübi

M. M. Bertholet rappelle qu'un amendement a été déposé lors de la commission. Il souhaite déposer le même amendement visant à supprimer le point 1 des conclusions et modifier le point 2 comme suit : de charger la Municipalité d'établir, dans le cadre d'une convention tripartite avec la Confrérie et la Fondation, un nouveau contrat de bail pour la location des locaux du Musée Historique situé à la rue du Château à Vevey intégrant une diminution équivalente à 50% du loyer du Musée Historique jusqu'à l'extinction complète de la créance de la Confrérie des Vignerons. Cet amendement demande que la Ville n'abandonne pas cette créance de fr. 102'000.-- et ne fasse pas un cadeau supplémentaire à la Fête des Vignerons. Il souhaite tout d'abord que les confrères et consœurs membres de la Confrérie qui prendraient la parole ce soir annoncent leurs intérêts, comme cela a été demandé lors du débat sur le budget l'année dernière par rapport à certaines associations culturelles qui demandaient des subventions. Au sein du groupe Décroissance-Alternatives, comme dans tous les groupes, les avis sont divers et variés sur la Fête des Vignerons. Pour certains, c'est le gigantisme et la surconsommation qui ont marqué cet événement. Pour d'autres qui ont participé en tant que figurants, que ce soit lors de cette édition ou en 1999, on peut reconnaître le caractère éminemment populaire et l'importance de cette fête quant à la transmission du patrimoine, notamment viti-vinicole. Il se dit très attaché au patrimoine et à ce qui se passe durant cette fête. L'argument qui consiste à dire que ceux qui s'opposent à ce nouveau cadeau seraient contre le patrimoine, les traditions, peut donc être balayé. Décroissance-Alternatives s'oppose à cette rétrocession parce que Vevey a déjà très largement fait sa part. On peut estimer les engagements de la Ville autour des 4 millions de francs. Mais il n'y a pas que les enjeux financiers. Il aimerait rendre hommage aux salariés de la Ville, aux services. On voit bien dans le rapport de la commission de gestion que les services ont dû mettre des dossiers de côté et que cette fête a été un engagement tout à fait exceptionnel, à la hauteur de l'évènement. Donc, merci aux salariés et aux services parce que, du point de vue de la reconnaissance, quand on regarde les déclarations de la Confrérie des Vignerons à propos des pouvoirs publics, et

notamment par rapport à la Ville de Vevey, ce n'est pas très glorieux. Les vins de la Ville n'ont pas été mis à l'honneur, le logo de la Ville n'était pas présent sur le site internet, sans compter les déclarations acrimonieuses sur les pouvoirs publics. Vevey contribue aussi indirectement par les ristournes qui vont être faites au niveau d'ASR. Il y avait déjà un traitement préférentiel pour la Fête des Vignerons et on sait que très probablement ASR va abandonner toutes les créances. Il s'est livré à un petit calcul : fr. 100'000.-- pour à peu près 1'800 confrères représentent une cotisation annuelle d'environ fr. 3.-- par année. Il est invraisemblable que la Confrérie vienne, avant même d'avoir établi des cotisations sur ses membres, demander encore fr. 100'000.-- à la Ville, où des acteurs culturels sont en train de mourir et auxquels on n'a pas répondu lors du dernier budget. Qui peut croire que la Fête des Vignerons est en péril si nous n'abandonnons pas cette créance lorsqu'on sait le réseau politique des confrères et des consœurs, leur capacité à lever des fonds, à avoir des réseaux ? Donc, oui au patrimoine, oui à la Fête, mais en ce moment, et surtout dans le contexte post-Covid, cet accord n'est pas pertinent, raison pour laquelle il remercie le Conseil de soutenir l'amendement.

M. P. Molliat rappelle que la commission de gestion a établi un rapport sur la Fête des Vignerons. Elle s'est dépêchée pour que ce rapport soit disponible et distribué en même temps que le rapport sur le présent préavis, pensant que les informations qu'il contenait étaient pertinentes pour prendre une décision. Le but de ce rapport était de faire un état des lieux, de savoir où on en était avec la Fête des Vignerons, si cela a coûté de l'argent à la Ville, quel type d'argent, quelle implication de la Ville, etc. Le 2^{ème} but est évidemment d'avoir une archive, parce qu'il n'est pratiquement rien resté de la fête de 1999 et qu'il a fallu partir d'une page blanche. On espère ainsi que la page sera moins blanche à la prochaine édition. La conclusion principale de ce rapport, c'est que la Ville s'en sort nettement mieux que la Confrérie des Vignerons, c'est peu dire. Certes, on nous avait promis une opération blanche. Finalement, ce n'est pas une opération blanche, mais ce n'est pas non plus une opération tant à pertes que cela. Parce que tout ce qui a été prévu dans les conventions avec la Municipalité a été relativement respecté. Les prévisions ont été assez précises, malgré tous les paramètres et les contraintes qu'il y avait. Finalement, ce qu'on offre à la Fête des Vignerons, ce sont les services de la Ville, qu'on offre aussi aux autres manifestations, avec une proportion naturellement totalement différente. Tout cela s'est déroulé aussi dans un contexte qui était extrêmement difficile au niveau de la gouvernance de la Ville, raison de plus pour souligner encore le magnifique travail de tous les employés communaux. La commission a eu le retour de pratiquement tous les services. Les gens étaient certes fatigués, mais enthousiastes et contents d'avoir participé à ce projet d'exception. Vevey Libre a eu de longues et intéressantes discussions par rapport à cet objet, il est arrivé à la conclusion que la Ville n'était pas responsable de la gestion de la Fête, et ce n'est pas la question qu'on nous pose aujourd'hui. Vevey Libre soutiendra donc majoritairement ce préavis, tout en précisant qu'il ne s'agit pas du tout d'un blanc-seing, mais bien d'un soutien au concept historique de la Fête des Vignerons, avec l'espoir que la prochaine édition puisse gommer les différents aspects ayant fait l'objet de critiques, notamment le gigantisme.

Mme la Présidente souligne l'important travail de la commission de gestion, mais propose qu'on en reste ce soir au préavis.

M. B. Schobinger est membre de la Confrérie, il a participé à la Fête des Vignerons. On parle ici d'un cadeau, indigne selon Décroissances-Alternatives, mais lorsqu'il s'agit de donner des subventions à d'autres associations, comme le VIFFF ou le RKC, c'est totalement normal. Il reste songeur quant à cette réflexion et se dit, comme une majorité de son groupe, réticent à accepter ce préavis. La première raison, c'est le risque de précédent que cela pourrait générer. De plus, l'UDC a toujours maintenu une politique qui est de ne pas augmenter les subventions à la culture et de ne pas créer de nouvelles subventions. C'est une porte ouverte qui est inacceptable, raison pour laquelle une bonne partie du groupe refusera ce préavis.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts est divisé sur cette question. A titre personnel, il se dit très sensible aux arguments apportés par M. M. Bertholet et soutiendra cet amendement. Il a participé à la Fête en 1999, il en garde de très bons souvenirs et comprend tout à fait que les personnes qui participent trouvent cela inoubliable, mais il faut faire la part des choses et distinguer l'organisation de la Fête elle-même. Il y a quand même eu une certaine arrogance assez détestable de la part de la Confrérie. Il y a aussi quelque chose d'un peu délirant dans ce gigantisme et on aurait pu attendre un peu plus de modestie d'une fête qui se dit populaire mais qui, dans les faits, ne l'est pas du tout. A titre personnel, il refusera de passer l'éponge sur cette créance.

M. C. Wahli revient sur la question de la subvention à la culture. On a tendance à oublier les rapports quand il s'agit de comparer les gros et les petits. On parle de fr. 100'000.-- sur un budget de 110 millions. On se dit que ce n'est rien du tout, mais il y a des associations à Vevey pour qui cette somme permet de vivre et de faire des activités pendant 10 ans, alors que la Fête des Vignerons, c'est trois semaines tous les 20 ans. La Confrérie ne demande pas de cotisations, ce qui est le cas des petites associations veveysannes qui demandent de l'aide et qui parfois ne l'obtiennent pas, même pour des sommes modestes. Quel type de subvention a-t-on envie de donner ? Soutenir beaucoup de petites entités qui permettent d'avoir une ville riche en diversité et des activités qui sont accessibles pour le plus grand nombre ou faire profiter des grosses entités qui absorbent énormément

de subventions d'un coup et qui donnent un service, même s'il est magnifique, très limité comparé à ce que la diversité peut offrir ? Il aurait pour sa part tendance à encourager le subventionnement d'une multiplicité de petits montants plutôt que de gros montants à des mastodontes qui, de toute façon, trouveront d'autres solutions et pourront se retourner même si on ne leur accorde pas ce montant.

M. C. Bussy comprend les personnes qui s'élèvent contre une certaine forme d'arrogance qu'a eu, il est vrai, la Confrérie, notamment à l'égard des pouvoirs publics. Il peut aussi comprendre ceux, dont il fait partie, qui sont mal à l'aise qu'une Confrérie purement privée, qui n'était pas dépourvue de moyens et qui ne l'est toujours pas, vienne demander de l'argent aux pouvoirs publics alors qu'elle ne l'a pas fait avant. On peut s'offusquer de tous ces points, mais il faut s'élever un peu au-dessus de cela. Ce n'est pas parce que quelqu'un dit qu'il ne demandera pas d'argent et qu'il s'est planté qu'il faut se vexer et dire qu'on ne lui donnera rien. La Confrérie des Vignerons est chargée de surveiller et promouvoir le travail de la vigne au profit de propriétaires viticoles - donc essentiellement les communes - depuis des temps tellement immémoriaux qu'on n'arrive même pas à dater la création de cette Confrérie. Il ne s'agit pas juste de cette édition-là, mais de savoir si la Ville veut investir dans ce patrimoine-là ou si elle considère qu'ils ont été arrogants et qu'ils n'ont qu'à se débrouiller. Il n'y a pas eu que les figurants qui ont vécu un moment extraordinaire ; il y a eu un million de visiteurs à Vevey. Ce n'est pas juste un investissement à un moment donné pendant trois semaines et qui rapporte à court terme, ce sont des centaines de millions de francs qui ont été investis dans la région et qui bénéficient à l'image de la ville de Vevey dans le monde entier et sur plusieurs années. Quelle image veut-on montrer de Vevey ? Le patrimoine mondial de l'Unesco, l'histoire tellement ancienne qu'on n'arrive pas à la dater, la mise en valeur des travailleurs de la vigne, notre histoire ? C'est de cela qu'il s'agit. Evidemment que cela fait un peu mal de donner fr. 100'000.-- pour une Confrérie qui a été un peu arrogante. La question est de savoir si l'on veut investir dans notre patrimoine, dans ce qui fait vivre et battre le cœur de cette ville tous les 20 ans. Même lorsque Berne dominait le canton de Vaud, la fonction de cette fête a toujours été de réunir les gens autour du travail de la vigne et de la terre. Est-ce que cela vaut la peine d'investir là-dedans ? Pour lui, la réponse est oui.

M. Ch. Ming constate que son préopinant a omis de dire qu'il était acteur-figurant. Pour sa part, il est confrère. M. C. Bussy a tout dit. On a eu une réunion des Veveysans, avec un million de personnes autour. Il y a eu la Ville en fête. Aucune autre manifestation à Vevey n'offre des prestations pareilles, de tels moments d'émotion, avec une telle cohésion sociale. Vevey a soutenu l'inscription de la Fête au patrimoine immatériel de l'Unesco. Il invite donc le Conseil à soutenir ce préavis.

M. M. Bertholet a l'impression, quand on entend M. C. Bussy et d'autres, que la Ville n'a pas investi dans ce patrimoine effectivement extrêmement important. Décroissance-Alternatives fait une analyse très différente. La Ville a été à la hauteur, elle a contribué pour des montants extrêmement importants. Il ne s'agit pas de remettre en question l'importance patrimoniale de cette fête. Ce qu'il remet en cause, c'est le fait qu'une Confrérie, qui a des réseaux très importants dans le monde politique, le monde économique, qui est capable de lever des fonds, vienne demander des fonds publics à une ville qui est déjà en difficultés et qui a très largement fait sa part, avant même d'avoir demandé des contributions à ses propres membres. La commission a reçu un rapport des comptes, dont il ne peut pas parler tellement on dirait que c'est un secret d'état, mais qui tenait en 2-3 feuilles A4. Les associations qui demandent des subventions à la Ville doivent fournir des dossiers autrement plus épais que ce qui a été fourni à la commission des finances. Décroissance-Alternatives n'acceptera donc pas de verser fr. 100'000.-- de plus.

M. P. Bertschy est confrère, mais il n'a pas du tout contribué à la Fête, si ce n'est en tant que spectateur. Il y a environ 1'800 confrères qui, lorsqu'ils adhèrent, paient un droit d'inscription de fr. 400.--. La Confrérie souhaite modifier ses statuts, introduire une cotisation, mais le Covid a empêché la tenue de l'assemblée générale. Les confrères n'ont pas pu s'exprimer sur le résultat de la Fête, ils ne sont pas au courant des comptes, si ce n'est ce qui a pu transpirer dans les médias. Ils se réjouissent de pouvoir se réunir et de discuter de tout cela, de pouvoir remercier la Ville de Vevey pour son soutien avant, pendant, mais également après la Fête, de féliciter et remercier tous les bénévoles qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à cette manifestation. Il rappelle qu'il y a eu une Ville en Fête, qui correspondait à 85% de ce qui s'est déroulé à Vevey et qui était entièrement gratuite. On nous parle de la mise en valeur des vins de la Ville. Aucun vin n'a été mis à l'honneur, si ce n'est l'assemblage qui a été fait par la Confrérie et qui contenait du raisin de la Ville de Vevey. C'est le travail du vigneron-tâcheron qui a été remercié, et pour la première fois une femme a été couronnée, Mme Corinne Buttet, qui travaille notamment les vignes de Vevey. Il est donc faux de dire que les vignes de Vevey n'ont pas été mises en valeur. C'est à nous, collectivité publique, conseillers communaux, d'en parler, de féliciter tous ces vigneron-tâcherons, en particulier ceux qui travaillent pour la Ville et qui ont été à la hauteur de ce que l'on attendait d'eux à cette occasion. Vevey a fait parler d'elle autour de la planète, beaucoup de gens sont venus non pas voir le spectacle, mais voir Vevey. Nous savons tous ce qui s'est passé depuis et le soufflé est malheureusement retombé beaucoup trop vite. A nous de rebondir et de montrer que Vevey, c'est autre chose qu'un théâtre de guignols. On nous dit sans arrêt, lorsqu'il y a des demandes de subventions, que Vevey doit montrer l'exemple pour que d'autres participent également. Il encourage donc vivement le Conseil à soutenir ce préavis.

M. P. Butty est confrère, il a participé à la dernière édition en tant que chanteur. Il semble que pour certains, cela signifie qu'il devient un zélateur forcené de la Confrérie des Vignerons et qu'il n'a plus son libre arbitre pour dire ce qu'il pense de la Fête et de la Confrérie. On est en train de mélanger un peu les choses. Nous devons nous prononcer sur un préavis qui propose de régler une facture en cours de fr. 588'000.-- que la Confrérie doit à la Ville de Vevey et pour laquelle un compromis a été trouvé. Cette solution est à son avis tout à fait élégante. D'une part, elle permet au Conseil communal d'en débattre, puisque les fr. 102'000.-- qui seraient abandonnés se situent juste en-dessus des fr. 100'000.-- que la Municipalité pourrait décider seule, et les fr. 486'000.--, soit la très grande majorité du montant total, sont quand même à la charge de la Confrérie, qui percevra moins de loyer pendant un certain temps pour le Musée historique. Cela n'a pas de sens de parler de subvention, il n'est pas question de créer une ligne budgétaire de fr. 100'000.-- qui viendrait tous les 20 ans soutenir la Confrérie mais de venir en aide à une institution qui se trouve précarisée à la suite du résultat de sa dernière fête. Il propose donc d'accepter le préavis tel qu'il est présenté par la Municipalité et défendu par la commission des finances et de ne pas soutenir l'amendement de Décroissance-Alternatives.

M. Ph. Herminjard, lui aussi confrère, rappelle que cette Fête, même si elle n'a pas plu à tout le monde, a engendré des retombées économiques extraordinaires. Ce sont plus de 300 millions de francs qui ont profité à Vevey et sa région. Lors de la commission, il a demandé à M. F. Margot pourquoi la Confrérie n'arrivait pas à obtenir plus de fonds privés. La réponse a été que, lorsqu'elle fait une demande, la première question qui vient est de savoir ce que donne la Ville de Vevey. S'il y a un effort du côté de l'institution qu'est la Ville de Vevey, les donateurs et les mécènes pourraient être plus attentifs à l'avenir de la Fête et à la pérennité des activités que la Confrérie des Vignerons entend continuer à déployer en faveur du vignoble, notamment de Lavaux, dans son rôle de porteuse d'une tradition vivante, reconnue comme patrimoine culturel immatériel par l'Unesco. Il invite donc le Conseil à soutenir ce préavis et ses conclusions.

M. A. Gonthier remarque que, pour les partisans du préavis municipal, il serait incompréhensible que la ville hôte n'accepte pas d'apporter son aide. Le rapport établi par la commission de gestion décompte des frais pris en charge par la Commune pour la Fête des Vignerons pour 7,3 millions de francs, dont fr. 4'160'000.-- qui ont été exonérés, c'est-à-dire ni facturés, ni payés, et que donc il reste à la charge de la Fête fr. 3'140'000.--. La Ville a soutenu la Fête des Vignerons grosso modo à hauteur de 4 millions, essentiellement par l'activité de son administration. C'est exactement la même chose pour les fr. 102'000.-- qu'on prétend nous faire abandonner aujourd'hui. C'est du travail qui a été accompli, facturé et dont on nous propose d'abandonner la facture. Dire que la Ville n'a pas soutenu la Fête, c'est de la mauvaise foi, compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouve la Commune. On nous dit qu'on a traité la Fête des Vignerons comme n'importe qui. Cela a été dit par son camarade, les documents qu'on demande à une association qui veut obtenir une aide sont autrement plus conséquents que les comptes qui ont été présentés à la commission des finances. N'importe quelle association qui présenterait une demande de subvention pour une fête avec un budget dans cet ordre de détail se ferait rembarber aussi sec. On nous dit que la solution trouvée est élégante. L'amendement a exactement la même élégance. On nous dit que la solution trouvée est un compromis. L'amendement est aussi un compromis, raison pour laquelle il invite ardemment le Conseil à le soutenir.

Mme C. Gigon croit qu'on ne peut pas laisser dire que la Ville n'a rien fait. On l'a vu, cela représente de l'argent, des mois de travail, des projets repoussés, des nuisances. Lors de la discussion en commission, l'Abbé-président a mentionné que les mécènes et sponsors abordés ont dit qu'ils avaient fait leur part et qu'ils n'allaient pas faire de geste supplémentaire maintenant, encore moins du fait des pressions financières liées au Covid-19. La Ville a aussi un défi à relever, il y aura beaucoup de gens dans le besoin, la situation va durer, il y a beaucoup d'aides à apporter. Un demi-million comptent évidemment pour la Ville de Vevey. Elle soutiendra donc l'amendement, qui vaut ce qu'il vaut, mais au moins on ne dépense pas une somme supplémentaire pour cette Fête.

M. A. Stübi s'exprime à titre personnel. Un des points importants, c'est l'égalité de traitement. M. P. Molliat a rappelé les conditions qui ont été offertes à la Fête, il est difficile de manœuvrer avec des chiffres qui sont aussi importants. La commission de gestion a creusé le sujet et est arrivée à la conclusion que la Fête des Vignerons, à sa mesure, a été traitée comme une autre association. M. A. Gonthier prétend le contraire. Il trouve que l'argument des comptes qui ont été apportés sur six lignes est un peu faible pour dire qu'il y a eu un traitement très différencié de cette fête par rapport à d'autres. La commission aurait pu dire que ce qui lui était fourni était totalement insuffisant, mais il n'a entendu personne demander autre chose. En tant que président de la commission, il s'attendait à ce qu'on demande plus de détails, qu'on pose plus de questions, mais cela n'a pas été le souhait des commissaires. Il trouve donc un peu court de venir aujourd'hui dire qu'on n'a pas assez d'éléments.

M. J.-Y. Marchesi, confrère et acteur-figurant de la dernière Fête, mais aussi des deux précédentes éditions, rappelle que l'année dernière, chaque acteur-figurant a payé une partie de son costume. La Fête aurait le droit, si on ne veut pas lui donner ce genre d'aide, de se tourner vers chaque acteur-figurant pour payer l'entier du

costume. Il pense que cela touchera plus de personnes, qui auront peut-être des problèmes pour payer, que de faire un crédit de fr. 100'000.-- supplémentaires pour aider à boucler cette affaire.

M. V. Matthys, en tant que membre de la commission des finances, a été de ceux qui ont demandé de pouvoir rencontrer des représentants de la Confrérie. Ce qu'on peut voir, c'est que les charges ont été maîtrisées. C'est au niveau des recettes, entre autres sur les spectacles, qu'il y a eu un manque de financement. A titre personnel, il a longuement hésité quant à son positionnement. Mais ce n'est pas parce qu'aujourd'hui le Conseil pourrait être amené à verser fr. 100'000.-- à la Fête des Vignerons que demain on coupera dans le financement des associations et autres festivals qui pourraient s'organiser. Ce sont deux choses à distinguer. Aujourd'hui, la question est de savoir si on fait ou non un geste envers la Fête des Vignerons, comme nous pourrions le faire dans le futur pour une association qui pourrait se trouver en difficulté.

Mme la Syndique rappelle que la Fête fut belle. Certes, il y a eu des nuisances pour la population, certains commerces ont souffert et oui, il y a un déficit important à combler. Il s'agit tout d'abord de remercier publiquement et officiellement l'ensemble des employés communaux qui ont œuvré sans compter pour que la Fête soit réussie. Il y a le chiffre des heures et les chiffres financiers, c'est un fait, et on ne sera peut-être pas toujours d'accord à ce propos, mais il y a surtout une mobilisation incroyable pour réussir ce pari. En tant qu'employeur, elle souhaitait mettre en avant cette réalité et, une année après, elle tient à les en remercier. Ensuite rappeler que la Fête des Vignerons, et la Confrérie qui l'organise depuis des centaines d'années, font indéniablement partie de l'ADN de Vevey et de notre région. Mais ce qui vaut dans les éditions fastes vaut aussi dans des périodes plus difficiles. La Confrérie et la Fête qu'elle organise traversent aujourd'hui une période délicate. La Municipalité a entendu tous les points de vue exprimés, de même que les griefs qui sont adressés à la Confrérie. La Confrérie n'a sans doute pas tout fait juste, elle a visiblement surévalué les recettes. Pour l'essentiel, elle a assumé ses erreurs en puisant dans ses réserves. L'immense majorité des partenaires de la Fête a ensuite fait un effort complémentaire pour réduire leurs créances. Une même demande nous est adressée, ceci comme ville hôte de la Fête des Vignerons. Avant de laisser au Conseil le soin de décider, elle souhaite évoquer très brièvement ses rencontres matinales avec les délégations des cantons suisses qui sont venues à Vevey. Presqu'à chaque fois la même question a été posée par l'un ou l'autre membre des exécutifs cantonaux : quelle sont les subventions que Vevey et le Canton accordent à la Confrérie pour organiser un tel évènement ? A chaque fois, et s'agissant de la Commune, elle répondait la même chose : aucune subvention directe, pour l'essentiel une exonération des heures du personnel communal, le solde étant facturé. Elle complétait cette réponse en indiquant qu'en plus, la Fête des Vignerons a versé la somme de CHF 700'000.-- pour des mesures d'accompagnement en faveur des commerçants et de la population. Tous, sans exception aucune, n'en croyaient pas leurs oreilles. La Municipalité pense donc que la proposition qui est faite est équilibrée et mérite d'être soutenue.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair quant à l'amendement de M. M. Bertholet. Les scrutateurs procèdent à un compte des voix, qui montre que cet amendement est refusé par 34 voix contre 32 (huit abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont quant à elles adoptées à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et d'abstentions).

M. A. Gonthier, compte tenu du caractère serré du résultat, demande la contre-épreuve à bulletin secret sur l'amendement. Mme la Présidente lui répond qu'il est trop tard pour l'amendement. La demande, qui est soutenue réglementairement, porte donc sur le vote final.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>Bulletins blancs</u>
75	75	0	75	38	41	31	3

Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 17/2020 du 8 juin 2020, concernant "Factures ouvertes de la Fête des Vignerons 2019 à l'égard de la Ville de Vevey",

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de renoncer à une créance résiduelle de CHF 102'794.80 au bénéfice de la Confrérie des Vignerons ;
2. de charger la Municipalité d'établir, dans le cadre d'une convention tripartite avec la Confrérie et la Fondation, un nouveau contrat de bail pour la location des locaux du Musée Historique situé à la rue du Château à Vevey pour un montant de CHF 34'704.-- par année durant 14 ans, ces deux propositions étant liées.

Communications de la Municipalité

19. Réponse à l'interpellation interpartis (UDC, PLR, PDC, PS et Mme Danielle Rusterholz) intitulée « Affaire Michel Agnant » (2020/C09) (Objet traité lors de la séance du 10 septembre 2020)

M. B. Schobinger remercie la Municipalité pour ses réponses. Il revient sur certains propos tenus lors de la séance de juin. Il ne savait pas qu'on pouvait qualifier M. M. Agnant de « différent » et que cette différence donnait des privilèges particuliers. Il considère pour sa part que c'est un municipal qui a commis une faute et qui doit répondre de ses actes. M. A. Gonthier s'est offusqué, mais lui et son groupe ont utilisé le même procédé en faisant le procès politique de Mme la Syndique sur ses rémunérations à Romande Energie, de M. E. Rivier et de Mme E. Leimgruber au sujet des commandements de payer, de M. L. Girardin, etc. Il rappelle ce qui figure au procès-verbal et dans l'interpellation : on mandate une tierce personne à titre privé pour faire une étude, une personne qui travaille pour une entreprise qui n'est pas compétente pour répondre à la question posée, on convoque une séance de commission sans l'aval de la Municipalité et du Bureau du Conseil, on oublie de soumettre cet objet à la Municipalité, on oublie de le rappeler en séance de Municipalité alors que la commission siège le soir même, on ne prend pas la peine d'éventuellement annuler la séance et de la reporter de deux semaines, alors que le délai le permettait, on ment en commission, on profite au passage de charger M. G. Altermath de ses erreurs et on nous rappelle avec une telle insistance en commission le secret de fonction qu'on se demande si ce n'est pas fait à dessein. Ces actes, que chacun nommera comme il l'entend, mettent à mal la démocratie et le fonctionnement des institutions. C'est pour cela qu'il les a qualifiés de faute grave. La Municipalité nous dit qu'elle ne compte pas prendre des mesures à l'encontre de M. M. Agnant. Soit, mais on lit dans le procès-verbal que la nouvelle procédure prévoit que le municipal des finances soit intégré au processus décisionnel lors d'achats. Il voit cela comme une sorte de mise sous tutelle du municipal, en tout cas pour lui rappeler les justes procédures à respecter. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de procédure L3PL ? On répond qu'une procédure vient d'être adaptée. Il serait bon de rappeler cette procédure au Conseil, surtout si elle a été mise à jour. Sur la question de mandater un tiers, il est effectivement obligatoire de respecter la loi sur les marchés publics, mais le fond de la question était de savoir non pas qui, mais sous quelles conditions et avec quelles garanties le mandataire réalise ce travail. Dans le cas présent, on a mandaté une personne de très grande qualité, mais qui travaille pour une entreprise qui n'est pas compétente pour répondre. Cela pose la question des assurances, des responsabilités en cas d'erreur. Et il y en a eu dans le rapport qui a été donné à la commission. Il aurait aimé voir que les personnes mandatées doivent dorénavant être inscrites au Registre du commerce ou avoir les assurances nécessaires, il aurait aimé aussi que, si l'on mandate une personne qui n'a pas ces assurances-là, les services relisent les rapports avant de les envoyer en commission, pour éviter ce genre d'erreurs.

M. M. Agnant remarque qu'il y a une différence entre erreur et faute. S'il y a faute, peut-être qu'il y a moyen de la corriger. Mandater un ingénieur pour faire une analyse sommaire, c'est la mission qui a été donnée à la Municipalité, mais le service qui normalement a les compétences pour le faire a décliné cette tâche. M. B. Schobinger dit qu'on a amplement le temps, mais le temps pour faire quoi ? On a 40 jours. On était au mois de mai, avec des jours fériés. On a travaillé pendant le week-end pour pouvoir déposer le dossier en Municipalité le 18, mais malheureusement le mandataire qui devait faire l'analyse financière n'a pas pu rendre son rapport à temps. La L3PL est entrée en vigueur seulement le 1^{er} janvier. Les communes qui sont mieux dotées que Vevey ont vu que cette loi est très compliquée à mettre en œuvre. Lausanne n'a pas besoin de passer par une commission, parce qu'ils ont cette compétence pour toute la législature et disposent de 45 millions pour faire des acquisitions. A Vevey, le montant est moins grand et on a cette commission. La question se pose aujourd'hui de la nécessité de maintenir cette commission. Auparavant, on devait agir dans le secret, aujourd'hui la loi nous donne le droit, on n'a donc plus besoin de se cacher pour faire la transaction. On parle de procédure, mais on a vu qu'il n'y avait pas de procédure existante. Tout ce qui a été écrit l'a été après coup. On parle de mise sous tutelle. Peut-être qu'il y a des gens qui ont cela dans la tête, c'est leur problème. A un certain moment, les réquisitoires fonctionnent pour lui comme décoration et rien ne le fera renoncer à l'honneur d'être une cible.

Mme la Syndique revient sur la question de la procédure. Il est vrai que le service architecture et infrastructures n'a pas les ressources pour faire ce travail. Cela a toujours été fait dans le cadre de gérances. Le chef du service des finances mandatait directement des structures pour ces analyses financières. Par rapport à cette commission, la Municipalité va devoir reprendre cette thématique et voir comment gérer des éventuels futurs achats maintenant

que la loi a changé et qu'on peut fonctionner de manière différente. Le courrier du Préfet sera étudié attentivement et le Conseil sera informé de la suite qui sera donnée.

Mme la Présidente ajoute que le Bureau va en effet travailler en bonne intelligence avec la Municipalité pour répondre au mieux aux demandes de la Préfecture.

M. A. Gonthier estime que l'arrivée de la L3PL ne signifie pas qu'on peut bazarder la commission du Fonds d'urbanisme. Cette loi ne s'applique que dans le cadre du logement, à la condition qu'on construise des logements d'utilité publique dans le bâtiment qu'on veut acheter. Si on veut acheter un bâtiment pour y mettre des ateliers et bureaux, cela ne passe pas par la L3PL. On ne peut donc pas supprimer cette commission. Sans avoir lu la missive du Préfet dans le détail, il lui semble que toutes les conditions de secret, que ce soit pour cette commission bien particulière ou pour les commissions en général, figurent dans la loi sur les communes. Il ne voit donc pas quel est le besoin de paraphraser la loi de façon plus détaillée dans le règlement du Conseil. Enfin, si cette interpellation était tellement utile et sensée, si elle avait soulevé tellement d'enthousiasme, pourquoi ne figure-t-elle pas sur les réseaux sociaux ni sur les sites des partis qui en sont les auteurs ? Peut-être ont-ils eux-mêmes quelques doutes sur son bien-fondé.

M. B. Schobinger répond qu'à titre personnel, il n'est pas un grand fan de Facebook. La L3PL n'est certes appliquée que depuis quelques mois, mais cela fait plusieurs années qu'on en connaît la teneur et les possibilités. Il a demandé l'avis du Préfet, on verra bien la réponse et il se permettra d'agir à ce moment-là. Il est vrai qu'on peut mandater qui on veut, mais les services ont donné des noms d'entreprises compétentes pour répondre. Elles n'ont peut-être pas pu le faire dans les délais voulus, mais lors de sa 2^{ème} séance, la commission a eu des réponses financières. La question, c'est l'obstination de maintenir cette séance alors qu'elle aurait pu sans autre être décalée de deux semaines, ce qui a été le cas finalement. Concernant la modification du Fonds d'urbanisme, il rappelle que le Conseil est compétent pour tout ce qui est achat d'immeuble. Il a délégué ce pouvoir à la commission du Fonds d'urbanisme. C'est quelque chose d'important et il faut conserver cette commission. Le Conseil a déjà peu de compétences, gardons celle-là. A la Municipalité d'y intégrer la nouvelle procédure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

20. Réponse à l'interpellation de M. Moïn Danaï « Code P.O.R.T.E. – Porte Ouverte à Risque Technologique Elevé » (2020/C13) (Objet traité lors de la séance du 10 septembre 2020)

En l'absence de l'interpellateur, cet objet est reporté à la séance du 8 octobre 2020.

21. Endettement brut et net – Situation au 31 décembre 2019 (2020/C10)

La parole n'est pas demandée.

22. Collège des Crosets – Réfection suite au sinistre du 4 septembre 2017 – Décompte final et proposition d'indemnité de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) (2020/C11)

M. A. Gonthier remarque qu'on entend souvent des doutes concernant les devis. Dans le cas présent, le coût des travaux selon le préavis était de fr. 3'506'000.--. Le coût effectif se monte à fr. 3'549'996.40, soit un dépassement de 1,25%. On peut donc féliciter les services communaux qui se sont occupés de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

23. RC 780 – Conflits autorisés véhicules/piétons – rallongement du temps du bouton poussoir – situation monitoring (2020/C12)

Mme G. Kämpf précise que son intervention est faite au nom de plusieurs signataires de la pétition, dont elle fait partie. Elle remercie la Municipalité d'avoir pris quelques mesures de signalisation et espère que celles-ci renforceront réellement la sécurité des piétons. Si la présence d'un agent de police est devenue régulière au niveau du collège du Clos, elle semble ne pas l'être au niveau des Chenevières. C'est une mesure pourtant qui peut agir positivement sur le sentiment de sécurité et le bon fonctionnement du trafic. La durée pour traverser la route reste trop courte pour certaines personnes, notamment les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui se sentent toujours en insécurité. Les véhicules pressés continueront à entrer en conflit avec les usagères et usagers des passages piétons. Bien qu'elle comprenne la majorité des arguments du rapport et la complexité du dossier, il manque le cahier des charges de l'étude pour s'assurer que toutes les pistes proposées par les pétitionnaires ont été évaluées, notamment la possibilité de régler les feux de manière à donner la priorité aux piétons aux horaires d'entrée et sortie de classes. Ce dossier ne relève pas uniquement d'un problème lié aux écoles, il concerne toutes et tous les usager-ère-s - jeunes, âgés, à pied, en voiture, etc. Elle en profite pour rappeler qu'un postulat

intitulé "Restons calmes" a été renvoyé à la Municipalité le 14 mai dernier, demandant d'étudier la possibilité de généraliser la vitesse maximale de 30 km/h à toute la ville. Cela renforcerait l'attention au volant, améliorerait la fluidité et mettrait les piétons plus en sécurité. Cela demande des négociations avec le Canton, mais rien n'est impossible. Attalens, dans le canton de Fribourg, a pu modérer la vitesse de sa traversée de localité. A Vevey, nous avons l'argument des écoles, des foyers pour personnes âgées, des habitations à faire valoir. Enfin, les pétitionnaires sont particulièrement déçus des mesures de communication. Une séance plénière avait été annoncée en janvier, puis annulée. Pas reconduite dans la période de semi-confinement, ce qui est compréhensible. Mais maintenant qu'on a un rapport d'étude en mains, quelles mesures de communication seront prises pour informer toutes les personnes qui ont signé la pétition ?

M. Y. Luccarini a l'intention de proposer une rencontre avec les pétitionnaires. Une séance avec l'ensemble des signataires n'est pas possible dans la situation actuelle sanitaire, mais il est tout à fait envisageable de recevoir une délégation, pour leur donner les détails qu'ils souhaitent encore et qui ne leur ont pas été communiqués, pour continuer à écouter et, dans la mesure du possible, répondre à leurs préoccupations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

24. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (Objet traité lors de la séance du 10 septembre 2020)

a) Postulat de M. N. Bonjour « Tous gagnants »

M. N. Bonjour développe ce postulat, dont le texte est joint au procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et un quelques abstentions).

b) Postulat de M. J. Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »

En l'absence de l'interpellateur, cet objet est reporté à la séance du 8 octobre 2020.

c) Interpellation de M. C. Bussy « Pour regarder la précarité en face »

M. C. Bussy développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal. Il précise souhaiter si possible une réponse orale.

M. M. Agnant indique que c'est plutôt une réponse écrite qui sera donnée à cette interpellation.

M. C. Bussy espère que le délai réglementaire à la prochaine séance sera respecté au vu de la thématique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

d) Interpellation de M. N. Bonjour « Vevey plaque tournante de la drogue ? »

M. N. Bonjour développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal. En fonction de la réponse municipale, il demandera une réponse écrite.

Mme M. Moya fait le même constat que l'interpellateur, mais n'aurait pas utilisé les mêmes termes. Elle a saisi plusieurs fois ASR, qui est d'un laxisme consternant. Cependant, à aucun moment elle ne s'est sentie menacée. Ce qui la dérange quelque peu dans cette interpellation, c'est qu'on ne parle des causes réelles. La drogue ou les dépendances sont un problème extrêmement complexe, il y a derrière des réseaux organisés au niveau international et ce ne sont pas des problématiques qui se résolvent rapidement en appliquant une mesure au niveau local.

M. M. Bertholet remarque que jamais, depuis 12 ans qu'il fréquente la gare de Vevey, à toute heure du jour et de la nuit, il ne s'est senti menacé ou agressé. Il y a un vrai sentiment d'insécurité, mais c'est un sentiment, on ne vit pas dans une ville gangrénée, un coupe-gorge. À la suite de l'agression qui a eu lieu à la gare, il s'est intéressé aux statistiques policières qui concernent Vevey. Il n'y a absolument aucune évolution à la hausse de la criminalité depuis au moins une douzaine d'années. Il y a un sentiment d'insécurité, c'est vrai, mais il faut aussi s'intéresser aux consommateurs, qui souvent sont des Veveysans et qui font qu'il y a un marché à Vevey.

M. B. Schobinger constate que les années passent, les lieux changent. Avant, c'était le Local à la rue des Communaux, l'avenue Général-Guisan, maintenant la gare. Le problème, c'est que la gare est un lieu très fréquenté, par les jeunes et les moins jeunes. On veut encourager les transports publics, mais voir des dealers à l'entrée de la gare n'encourage pas les gens à prendre le train. Police Riviera ne fait pas grand-chose, malgré aussi les insinuations de l'UDC. On demande une police avec des chiens, parce que les stocks ne sont pas sur les gens mais disséminés quelque part dans la ville, faire des opérations régulières pour enlever ce problème de ce lieu qui est la porte d'entrée de Vevey. Il n'a pas l'impression non plus de vivre dans un coupe-gorge, mais on voit que sont toujours les mêmes jeunes qui sont responsables de ces incivilités et ces actes de violence. Que font-ils encore dehors ?

M. C. Bussy se dit quelque peu emprunté face à cette question, qui est effectivement excessivement complexe. Il rejoint l'avis de ses préopinants de gauche. Ce qui nourrit le deal de drogue, c'est bien la consommation. Donc, la lutte contre le deal de drogue passe d'abord par la lutte contre la précarité. Il n'en reste pas moins qu'il y a effectivement un problème avec ASR. On a eu beaucoup d'incivilités pendant l'été, avant l'été, souvent assez violentes, et la réponse d'ASR a été incontestablement très molle, voire inexistante. Certes, il y a une problématique de sécurité qui doit être gérée d'abord dans son volet de lutte contre la pauvreté et la précarité, n'empêche qu'on doit quand même avoir un espace public qui permette aux habitants de vivre, notamment dans la zone Jardin Doret/quai Maria-Belgia/Jardin du Rivage, où il y a eu des excès qui ne permettent pas aux gens de se sentir en sécurité. Il anticipe la réponse de la Municipalité, qui va dire que cela concerne ASR et lui rappeler qu'il est conseiller intercommunal ASR, néanmoins il pense qu'en tant que collègue municipal, et par la loi autorité censée assurer la sécurité sur l'espace communal, il y a peut-être un positionnement un peu plus fort à avoir au sein de cette instance. Il faut vraiment faire un travail sur les deux plans qui soit un peu plus efficace.

M. Ch. Ming est lui aussi membre du Conseil intercommunal ASR. Le groupe Vevey est intervenu au mois de juin pour faire suite aux différents courriers qu'il avait reçus lorsqu'il était président du Conseil communal. Demande a été faite que l'interpellation soit transférée au président du Grand Conseil vaudois, au Conseil d'Etat, au comité de direction. Un message de Vevey est donc déjà parti. Il soutient l'interpellation de M. N. Bonjour, qui va devenir plus contraignante pour la Municipalité. Du temps de sa présidence, on a fait rapport de ce qui a été lu, mais cela n'est pas allé beaucoup plus loin, à part à ASR, qui ne donne pas encore de réponse.

M. M. Rizzello rappelle que si effectivement ASR doit être davantage présente, les principaux corps de police qui s'occupent de lutter contre le deal de rue sont la police cantonale et la gendarmerie. Il serait donc opportun de s'approcher de ces deux corps de police et leur demander quelles sont les mesures qui sont prises à Vevey.

M. N. Bonjour admet que les mots utilisés peuvent paraître violents, mais le but est qu'il y ait une réaction. Des personnes ont écrit au Conseil communal, on ne leur a pas encore répondu, on a posé des questions, pour lesquelles on n'a jamais eu de réponse. Quand des gens n'osent plus passer à certains endroits, c'est qu'il y a un gros problème. On doit réagir, on ne peut pas rester à attendre que cela passe. Certes, Vevey est une petite ville, mais ASR regroupe plusieurs communes. Oui, il y a aussi un problème social derrière, mais son interpellation demande aussi d'avoir des idées, d'amener des choses, pas simplement de faire en sorte que les dealers partent ailleurs.

M. A. Gonthier considère qu'il ne s'agit pas de nier le sentiment d'insécurité, mais que celui-ci est extrêmement diversifié et peu maîtrisable. Cela fait des années qu'on mène la guerre à la drogue, des milliards ont été dépensés, sans le moindre résultat. Parce que tant que la demande existe, des gens investiront pour la satisfaire. La seule façon de casser le marché illégal de la drogue, et toutes les illégalités qui vont avec, c'est la légalisation contrôlée des drogues. Il faut une rupture dans la politique à l'égard de la drogue, la légalisation est le seul moyen de casser la puissance des cartels et des organisations qui vivent de la drogue. Essayons d'aller dans cette direction, ce sera probablement plus fructueux que de répéter pour la énième fois qu'il faut faire quelque chose.

M. V. Marinelli donne des exemples d'agressions, plutôt verbales, dont ont été victimes des personnes de sa connaissance à la gare et près de la gare. Ce sont surtout des femmes qui se font agresser et c'est inadmissible. Il faut intervenir à ce niveau-là.

M. C. Bussy estime que ce qu'a expliqué M. A. Gonthier pour lutter contre la drogue est à peu près la seule chose intelligente à faire. Il y a certes une problématique de drogue, mais il y a, de manière plus globale, et probablement pas tellement en lien avec les dealers, ou en tout cas pas de manière principale, un problème d'incivilités qui étaient en augmentation ces derniers mois, et là on a un peu un sentiment d'abandon de l'espace public et de laisser-faire. Ce n'est pas uniquement un problème de drogue, c'est un problème d'espace public qui doit être partagé et de bien-vivre ensemble.

Mme M. Moya estime qu'on ne peut parler de la drogue en général, mais des drogues, parce qu'elles ne génèrent pas toutes les mêmes problématiques. La Suisse est, ou a été, le seul pays à mettre en place un programme de

distribution de méthadone. Notre pays est donc très progressiste et elle ne peut que s'aligner sur ce qu'ont dit MM. A. Gonthier et C. Bussy. La seule voie possible, c'est la légalisation. Au lieu de parler de la distribution en bout de chaîne, cela vaudrait la peine d'avoir des débats de société sur comment résoudre le problème à la source, parce que c'est là qu'il faut travailler. Cette interpellation ne va rien changer. La seule chose qu'elle aimerait voir changer, c'est peut-être effectivement que pour les personnes qui se sentent en insécurité on renforce la présence policière.

M. P. Bertschy se dit pour les débats d'idées, mais ceux-ci doivent se faire là où il y a les compétences. Le Conseil communal a-t-il les compétences pour libéraliser la drogue ou stopper le trafic de drogue ? Dès lors, faisons les débats qui nous concernent directement à Vevey, soyons à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens. Il y a un malaise dans ce secteur et ses environs, il faut le régler.

M. Y. Luccarini ne se dit pas contre le débat d'idée général, mais il faut effectivement recentrer ce débat là où on a des compétences. Tout ce qui concerne les enquêtes pour remonter les filières ou les interventions au domicile de personnes est de la compétence de la police cantonale. Ce qui se passe dans l'espace public est de la compétence d'ASR. Vevey, comme d'autres communes, a délégué sa compétence de la sécurité à une association intercommunale, dans laquelle la Ville a une voix parmi les autres. Il ne s'agit pas d'évacuer la problématique en disant que c'est la faute de l'autre, mais de voir quels sont les éléments sur lesquels on pourrait travailler. Il y a une présence journalière d'ASR à Vevey dans les endroits qui ont été cités. Cette présence est en train de s'accroître, notamment à la gare aux heures de pointe, non pas pour faire des opérations musclées, mais pour avoir la présence de l'uniforme, qui lutte justement contre ce sentiment d'insécurité. C'est là où les moyens importants sont mis parce qu'il n'y a pas d'augmentation au niveau agressions ou menaces sur l'intégrité physique. Personne ne peut garantir la sécurité. En revanche, on peut créer un climat où l'on se sent en sécurité. Sur la question du laxisme, ASR rappelle aussi la nécessité d'avoir des mesures proportionnées par rapport à la nature du délit. Il y a souvent beaucoup d'attentes pour des actions musclées, mais ce n'est pas une mesure proportionnée par rapport à la nature du délit et qui risquerait de plus, notamment dans l'enceinte de la gare, de mettre un certain nombre d'autres personnes en danger. Ce qu'il propose, c'est d'avoir des réponses beaucoup plus circonstanciées, avec des chiffres sur l'évolution des agressions, etc., ce qui nécessite plutôt une réponse écrite. Les compétences qu'on pourrait avoir au niveau communal portent plutôt sur la prévention, avec une présence accrue de personnes qui pourraient être dans la rue pour essayer de donner des perspectives à des gens qui finalement ne choisissent pas comme carrière professionnelle de faire du deal de rue le soir à la gare, mais aussi sur toute la problématique des gens qui consomment. C'est peut-être une politique qu'on pourrait mettre en place, mais bien entendu avec l'appui du Conseil communal, parce que cela nécessite de renforcer les moyens qu'on a aujourd'hui pour mener ce genre d'actions.

M. N. Bonjour souhaite surtout savoir ce que Vevey peut faire et ne pas renvoyer l'affaire plus loin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

e) Postulat interpartis (Verts-Décr.-Alt.-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »

M. M. Renkens développe ce postulat, dont le texte est joint au procès-verbal. Il souhaite que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

M. P. Molliat souligne que ce n'est pas si fréquent qu'on arrive devant le Conseil avec des postulats qui émanent d'initiatives privées. Il remercie le groupe ProVelo d'avoir fait ces démarches de ralliement pour les différents Conseils communaux qui sont intéressés à cette question. Il ne souhaite pas s'étendre sur toutes les vertus du vélo. A Vevey, on part sur une trame d'évolution de la mobilité urbaine qui est très importante, beaucoup d'axes sont mis en place. Il pense donc que toutes les opportunités de faire évoluer la praticité du vélo en ville sont bonnes à prendre et, dans ce contexte-là, Vevey Libre soutiendra évidemment avec enthousiasme ce postulat.

Mme F. Despot, adepte de la petite reine depuis toujours et membre de ProVelo, aurait dû compter parmi les rédacteurs du postulat. Un défaut de connexion la limite à son rôle de consignataire, ce qui n'ôte en rien son enthousiasme à renforcer la place du vélo dans les modes de transport de notre région, donc à soutenir avec conviction ce postulat. Il y a plus de dix ans, elle était intervenue pour faire repeindre certains parcours cyclistes en ville de Vevey, notamment celui de la rue Louis-Meyer et du Quai de la Veveyse. Ces quelques coups de peinture jaune sur le sol, qui semblaient si compliqués à appliquer, peut-être si onéreux, ont enfin été réalisés cette année. Patience et longueur de temps valent plus que force ni que rage. A propos du plan de mobilité douce pour l'approche générale, à propos du chemin de l'Espérance pour un cas d'application ponctuel et local, elle intervient, ici encore sur la lancée de ProVelo Riviera, qu'elle félicite pour cet enthousiasme, pour soutenir le projet d'une piste cyclable fluide et sûre sur la Riviera. Le groupe UDC ne l'a pas suivie sur ce thème, estimant

que l'espace disponible sur la route cantonale Vevey-Villeneuve ne permettait pas l'ajout d'une voie cyclable digne de ce nom. C'est un argument qu'elle entend et qui, en l'état, a un fond concret indéniable. Mais, malgré cet obstacle qu'elle considère comme passager et surmontable à moyenne échéance, l'impulsion vers une mobilité sans pétrole lui semble avoir tout son sens, une mobilité sans bruit, efficace, bénéfique pour la santé, touristiquement attrayante, qui permet aujourd'hui déjà de traverser Vevey bien plus rapidement qu'avec une voiture, du moins aux heures de pointe. Cette impulsion supplémentaire est nécessaire pour convaincre les non-convaincus de la petite reine d'enfourcher un deux-roues plutôt que de se coltiner une tonne cinq de tôle pour parcourir des petits trajets. Certes, il est compliqué d'ajouter une piste cyclable digne de ce nom. Certes, en l'état, nous ne savons trop comment un vrai réseau continu pourra être créé, un réseau qui permette aux cyclistes d'aller du point A au point B sans devoir à tout moment se retrouver coincé entre deux voitures, sans devoir poser pied à terre et continuer son parcours sur un trottoir à côté de son bicycle. Cette impulsion pour tendre vers un réseau continu et sécurisé est importante, raison pour laquelle elle invite le Conseil à soutenir le postulat.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC majoritairement ne soutiendra pas ce postulat. On veut mettre des vélos sur l'axe voitures défini par le plan directeur, sur l'axe poids lourds qui approvisionne nos commerces, mais des pistes cyclables ont déjà été créées. L'UDC ne s'oppose absolument pas au développement du vélo pour relier les quartiers de la ville, mais quelle est la demande effective sur cette route cantonale pour le transit, ou simplement pour l'accessibilité de Vevey à vélo ? Il semble extrêmement faible par rapport à l'utilité que cet axe a pour d'autres formes de mobilité. Vevey a déjà fait sa part, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.

Mme D. Kaeser n'est pas cycliste, mais piétonne et 4-roues. Pour elle, l'angoisse à Vevey ce ne sont pas tant les dealers autour de la gare, mais les cyclistes qui circulent n'importe comment, n'importe où, qui ne se gênent pas, sur les axes normalement réservés aux voitures et où il y a des pistes cyclables de rouler au milieu de la chaussée. Oui aux cyclistes, mais respectueux aussi des autres qui ne peuvent plus aller à vélo.

M. A. Dormond et les Verts soutiendront bien évidemment à l'unanimité ce postulat. Le groupe de travail intercommunal s'est réuni à plusieurs reprises depuis septembre 2019, il a fait un énorme travail. C'est l'occasion aujourd'hui de mettre les communes ensemble autour d'un projet qui fait sens pour la région. D'autant plus que la nouvelle cheffe pour le projet d'agglomération a été nommée. Cela tombe à point nommé pour développer ce dossier dans le cadre du projet d'agglomération. Effectivement, les gabarits nécessaires ne sont pas forcément disponibles aujourd'hui, mais il faudra bien un jour prendre des décisions politiques fortes pour donner plus de place au vélo par rapport au trafic motorisé. Circulant tous les jours entre Vevey et Lausanne à vélo, il voit une augmentation du trafic cycliste significative sur ce tronçon depuis que des mesures concrètes d'amélioration de la sécurité des pistes cyclables ont été mises en place. Il pense que c'est tout à fait possible de le faire entre Vevey et Villeneuve aussi si on s'en donne les moyens et qu'on se met tous ensemble. Il est bien clair qu'il y aura toujours des endroits où il faudra faire des choix, on ne pourra pas avoir une autoroute à vélo sur tout le tracé, mais de grosses améliorations sont possibles. Quand on sait le nombre de points touristiques qui sont à voir entre Vevey et Villeneuve, l'attractivité touristique est énorme et c'est vraiment agréable de le faire à vélo. Il est donc nécessaire de développer cet axe et la demande existe ; il faut juste créer les conditions pour qu'elle puisse se développer.

M. A. Méan indique que le PLR ne s'est pas positionné pour le moment, notamment parce qu'il a encore à l'esprit ce qui figure au point 23 de l'ordre du jour. Il attend de voir ce qui découle de cette communication avant de pouvoir soit donner son soutien à un tel projet, soit poser plus de questions par rapport à l'avancement de ces bandes cyclables qui, de manière globale, partent d'une bonne intention mais qui, par moment, sont mal réalisées, à l'instar de la RC780.

M. Ph. Herminjard fait lui aussi Vevey-Paudex tous les jours, mais en 4-roues. Il est vrai qu'il y a de plus en plus de vélos sur cet axe, on entend aussi les statistiques des vendeurs de vélos qui, grâce au Covid, sont aux anges. Mais il se réjouit de voir ce nombre chuter au mois de novembre ou décembre. En été, le 2-roues ne pose aucun problème. Il ne faut pas casser ce qui fonctionne en moyenne dans l'année pour quelques mois de beau temps.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

f) Interpellation de M. S. Ansermet « Collecte des déchets : comment se déroulent les appels d'offres ? »

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal.

M. J. Christen répond que la Municipalité a évidemment procédé à des appels d'offres pour la collecte des déchets. Une démarche a été entreprise en mars 2017 entre Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz pour mettre en commun la gestion du ramassage des déchets urbains. Ce processus a abouti en septembre 2017. Dans la communication faite en septembre 2017, il est mentionné que les déchets urbains incinérables ont été attribués

à Retripa, le papier-carton et les déchets compostables des ménages au consortium Transvoirie SA. La durée des contrats est de 7 ans. Quatre critères ont été retenus : 40% montant de l'offre / 20% expériences et références / 20% moyens mis à disposition / 20% gestion des processus et le développement durable. Les économies réalisées sont assez importantes. Cela a permis aussi de lancer la brigade des déchets. Il s'agit d'une collaboration entre 4 communes, avec Veytaux. Une commune a voulu nous rejoindre ; malheureusement elle n'a pas pu le faire parce qu'elle devait elle aussi lancer un processus d'ouverture de marchés publics, mais d'autres communes pourront évidemment nous rejoindre lorsque l'opération sera relancée au terme de ces contrats.

M. S. Ansermet remercie pour ces réponses. Quelle entreprise s'occupe de la récolte des déchets verts ? On voit passer des camions estampillés « GastroVert ». Qu'est-ce que cette entreprise ?

M. J. Christen répond que GastroVert récolte les déchets de cuisine des restaurants. C'est du ressort de la Satom, cela n'a rien à voir avec les déchets compostables des ménages. Il y a une volonté d'étendre GastroVert au-delà des restaurants, mais c'est encore de la musique d'avenir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. S. Ansermet se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

25. Questions et propositions (Objet traité lors de la séance du 10 septembre 2020)

M. P. Molliat revient sur la proposition de décision relative à la commission de l'Environnement et de l'Energie, acceptée le 18 juin dernier. Etant donné la déclaration d'urgence climatique au 8 juin, il est urgent aussi d'avoir des outils au niveau du Conseil communal qui soient adéquats par rapport aux mesures qui sont prises par la Municipalité. Où en est-on dans le traitement de ce préavis, étant donné que la Municipalité n'a pas grand-chose à faire, si ce n'est reprendre le texte qui est proposé. Il aimerait avoir la confirmation que ce préavis sera bien déposé lors de la prochaine séance.

Mme la Syndique répond que la Municipalité fera le possible pour déposer ce préavis au mois d'octobre, mais elle ne peut pas le garantir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève chacune des deux séances à 22h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente

Carole Dind
Secrétaire



Préfecture du district
Riviera – Pays-
d'Enhaut

Rue du Simplon 22
CP 880
1800 Vevey

Ville de Vevey
Conseil communal
Case postale
1800 Vevey

Vevey, le 7 septembre 2020

Conseil communal de Vevey – signalement du 23 juin 2020 - enquête administrative

Madame la Présidente,

Veillez prendre connaissance, ci-après, de mon rapport concernant l'enquête administrative pour éventuelle violation du secret de fonction, conformément à l'art 40d de la loi sur les communes, suite à votre signalement reçu en préfecture le 26 juin 2020.

I. Chronologie

1. Le 20 mai 2020, avec l'accord de Monsieur le Conseiller Municipal en charge de la Direction des affaires sociales, du logement, de l'intégration et des gérance de la Ville de Vevey, la Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », issue du Conseil communal, est convoquée afin de se déterminer sur l'exercice du droit de préemption communal sur la parcelle 726, rue de la Valsainte 3-5 à Vevey.
2. Le 25 mai, la Commission se réunit et malgré l'absence de signature sur le rapport présenté par le représentant de la Municipalité, accepte que la commune exerce son droit de préemption.
3. Le 26 mai, Monsieur le Président rapporteur, prend contact avec Mme la Syndique pour lui demander de signer le rapport et apprend lors de cet entretien que la Municipalité n'était pas informée des travaux de la Commission.
4. Le 27 mai, avec l'accord de Mme la Syndique et du Greffe municipal, une convocation pour une nouvelle séance est envoyée.

5. Dans l'édition du journal 24heures du 30 mai et celle du 3 juin 2020, plusieurs informations concernant ce dossier sont dévoilées, notamment l'adresse du bâtiment concerné, le montant de la transaction, le montant des travaux à réaliser, le nom de l'architecte mandaté, le fait que le rapport de la Municipalité n'était pas signé, l'heure précise à laquelle un email a été envoyé.
6. Le 4 juin, la Commission se réunit à nouveau en présence de l'entier de la Municipalité et des Chefs de services concernés et refuse cette fois d'autoriser la Municipalité à exercer son droit de préemption sur dite parcelle.
7. Le 10 juin, Monsieur le Président rapporteur, envoie un courriel à Monsieur le Président du Conseil communal, accompagné du procès-verbal des deux séances de commission daté du même jour.
8. Le 16 juin, deux Conseillers communaux envoient au nom du groupe Décroissance-Alternatives un courrier au Président du Conseil communal lui demandant de faire ouvrir une procédure pour violation du secret de fonction suite au contenu des articles du journal 24heures. Ils demandent par la même occasion la lecture de leur correspondance lors de la séance du Conseil communal du 18 juin.
9. Le 23 juin, le Bureau du Conseil communal se réunit et décide de demander l'ouverture d'une enquête préfectorale pour violation du secret de fonction
10. Le 26 juin, la préfecture reçoit ce courrier
11. Le 1^{er} juillet, la préfecture reçoit un courrier signé de deux autres Conseillers communaux demandant qu'une enquête approfondie soit menée au sujet des dysfonctionnements constatés lors des travaux de cette commission, notamment le fait qu'elle a été convoquée sans décision municipale.
12. Le 1^{er} juillet, la préfecture décide d'instruire une enquête administrative et en informe le Bureau du Conseil communal, la Municipalité et la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).
13. Le 1^{er} juillet, la préfecture écrit à la Municipalité pour lui demander la liste des personnes qui, au sein de l'administration, ont disposé de tout ou partie des informations transmises aux commissaires.
14. Le 1^{er} juillet, la préfecture a écrit à l'ensemble des commissaires leur demandant de répondre à quelques questions tout en proposant une audition en préfecture si un intérêt s'en faisait sentir.
15. Le 6 juillet, la préfecture a accusé réception du courrier des deux Conseillers communaux en les informant qu'une enquête administrative était déjà diligentée au sujet des travaux de cette commission à la demande du Bureau du Conseil communal.
16. Le 10 juillet, la préfecture reçoit de la Municipalité la liste des personnes qui, au sein de l'administration, ont disposé de tout ou partie des informations transmises aux commissaires

17. Le 13 juillet, la préfecture a écrit à l'ensemble des personnes mentionnées dans le courrier municipal leur demandant de répondre à quelques questions tout en proposant une audition en préfecture si un intérêt s'en faisait sentir.
18. Le 13 juillet la préfecture a écrit individuellement aux membres de la Municipalité leur demandant de répondre à quelques questions tout en proposant une audition en préfecture si un intérêt s'en faisait sentir.
19. Le 16 juillet à sa demande, la préfecture a auditionné un membre de la Commission.

II. Dispositions légales

CONSTITUTION du Canton de Vaud (Cst-VD)

art. 140 : Surveillance de l'Etat

1 Les communes sont soumises à la surveillance de l'Etat, qui veille à ce que leurs activités soient conformes à la loi

Code pénal suisse du 21 décembre 1937

art. 320 : Violation du secret de fonction

1 Celui qui aura révélé un secret à lui confié en sa qualité de membre d'une autorité ou de fonctionnaire, ou dont il avait eu connaissance à raison de sa charge ou de son emploi, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. La révélation demeure punissable alors même que la charge ou l'emploi a pris fin.

2 La révélation ne sera pas punissable si elle a été faite avec le consentement écrit de l'autorité supérieure

Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956

Art. 40c Droit à l'information des membres du conseil général ou communal

1 Tout membre du conseil général ou communal peut avoir accès à l'information nécessaire à l'exercice de son mandat.

2 Un membre du conseil général ou communal peut se voir refuser les informations suivantes :

- a. les documents internes sur lesquels la municipalité s'est directement fondée pour prendre une décision ;*
- b. les informations qui relèvent de la sécurité de la commune ;*
- c. les informations qui doivent rester confidentielles pour des motifs prépondérants tenant à la protection de la personnalité ou d'un secret protégé par la loi.*

3 En cas de divergences entre un membre du conseil général ou communal et la municipalité quant à l'étendue du droit à l'information, le membre du conseil général ou communal ou la municipalité peut saisir le préfet du district, qui conduit la conciliation entre le conseiller et la municipalité. En cas d'échec de la conciliation, le préfet statue. Le recours prévu à l'article 145 est réservé.

Art. 40d Secret de fonction

1 Les membres du conseil général ou communal et de la municipalité sont soumis au secret de fonction.

2 A ce titre, ils doivent traiter de manière confidentielle tout fait ou renseignement dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur mandat et dont la divulgation :

- a. est limitée en vertu de la loi ou d'une décision de l'autorité compétente ;
- b. pourrait léser un intérêt public ou privé prépondérant ou les droits de la personnalité ;
- c. interférerait dans une procédure judiciaire ou administrative en cours ; ou
- d. est prohibée en vertu du huis clos prononcé par le conseil général ou communal.

3 Lorsqu'il constate que des faits couverts par le secret de fonction ont été divulgués, le bureau du conseil en informe le préfet du district qui instruit une enquête administrative. Lorsque cette enquête révèle des faits susceptibles de constituer une infraction au sens de la loi pénale, le préfet transmet le dossier au procureur de l'arrondissement concerné.

Art. 40i Secret de fonction des membres des commissions

1 L'article 40d de la présente loi régit le secret de fonction des membres des commissions, sous réserve des alinéas 2 à 4 qui suivent.

2 Les commissions peuvent décider que tout ou partie de leurs travaux sont confidentiels, notamment pour le bon exercice de leurs tâches.

3 Les documents de travail des commissions, de même que tous documents ou renseignements qui leur sont soumis dans le cadre de leur mandat, ne sont pas confidentiels, sauf indication contraire de leurs auteurs. Dans ce dernier cas, les documents ou renseignements confidentiels ne peuvent être communiqués ou leur contenu révélé qu'à des membres du conseil général ou communal avec l'autorisation du président de la commission.

4 Tous les documents destinés à reproduire ou résumer les déclarations ou propos tenus en commission, telles que les notes de séances, sont confidentiels. De tels documents ne peuvent être transmis qu'aux membres de la commission.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)Art. 31 Principe

1 Les communes bénéficient d'un droit de préemption pour leur permettre d'acquérir en priorité un bien-fonds mis en vente et affecté en zone à bâtir légalisée.

2 Le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- il doit viser la création de LUP ;
- il doit répondre à une pénurie au sens de l'article 2 dans le district concerné ;
- la surface de la parcelle visée doit être d'au moins 1500 m², sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la commune.

3 Le droit de préemption ne peut s'exercer en cas de vente à ses descendants, à ses pères et mères, à ses frères et soeurs, à ses demi-frères et demi-soeurs, à son conjoint, à son partenaire enregistré ou à son concubin.

Art. 32 Avis

1 Le propriétaire qui aliène un bien-fonds soumis au droit de préemption selon l'article 31 est tenu d'aviser immédiatement la commune territoriale, mais au plus tard lors du dépôt de l'acte de vente au registre foncier.

2 Le propriétaire doit également procéder à cet avis en cas de promesse de vente.

3 Lorsque la commune envisage d'exercer son droit de préemption, elle entend préalablement le propriétaire et le tiers acquéreur.

Art. 33 Décision

1 La commune doit notifier aux parties à l'acte de vente sa décision d'acquérir le bien-fonds, aux prix et conditions fixés par cet acte, dans un délai de quarante jours à compter de la notification de l'avis prévu par l'article 32.

Règlement du Conseil communal de Vevey (RCCV)

Commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme »

Composition : Art.73

1 La commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » est composée d'un nombre impair de membres.

2 La commission des finances y désigne sa délégation.

3 Tous les membres sont tenus au secret de fonction.

Attribution : Art.74

1 La commission est dotée en début de législature, par le Conseil, d'un fonds réservé à l'acquisition de biens immobiliers par la commune.

2 Pour acquérir un bien immobilier au sens de l'art. 20, al. 1, ch. 5, la Municipalité demande à la commission la libération des fonds.

En cas de refus, la Municipalité doit s'adresser au conseil.

III. Analyse

1. L'art. 4 al. 1 ch. 6 LC prévoit que le conseil peut donner en début de législature une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions (ndlr immobilières) en fixant une limite. Il s'agit d'une délégation de compétence du conseil en faveur de la municipalité donnée en début de législature pour la durée de celle-ci.
2. Dans le cas de Vevey et à la lecture du préavis 28/2016 « Reconduction du Fonds d'urbanisme pour la législature 2016-2021 », le Conseil communal a autorisé la création d'un fonds permettant à la municipalité d'acquérir des biens immobiliers moyennant l'accord de la Commission des opérations immobilières concernant le Fonds d'urbanisme. De plus, cette autorisation ne s'étend qu'aux acquisitions et non aux ventes ou échanges immobiliers. En cas de refus de la commission des opérations

immobilières, le conseil statue (art. 74 al. 2 RCC Vevey). Il s'agit donc d'une délégation de compétence qui n'est pas complète et totale en faveur de la Municipalité.

3. En outre, selon ce même préavis, le Conseil communal décide selon la procédure réglementaire habituelle, de l'affectation des acquisitions effectuée à d'autres postes du bilan de la ville, ou de la vente ou échange à des tiers, les montants en provenant étant crédités au « Fonds d'urbanisme ». A la lecture de cette conclusion, on comprend que le conseil est compétent pour autoriser une écriture comptable ce qui n'est pas une compétence attribuée par la loi sur les communes au conseil. En effet, il ne semble pas envisageable que le conseil ratifie l'achat immobilier après coups soit après l'acte de vente et l'inscription au registre foncier. L'étendue de cette conclusion du préavis 28/2016 n'est donc pas absolument claire et ne semble pas, à priori, conforme à la répartition des compétences telle que définie par la loi sur les communes.
4. L'art. 74 al. 2 RCC Vevey prévoit que la Municipalité demande à la commission la libération des fonds. Sur cette base et selon la pratique établie, c'est la Municipalité qui convoque directement la commission sans passer par le Bureau du Conseil communal. S'agissant d'une commission émanant du Conseil communal et afin de garantir que le Bureau soit informé de tous les travaux réalisés par l'ensemble de ses commissions, une modification de son mode de convocation paraît indispensable. Un passage par le Bureau du Conseil communal permettrait à n'en pas douter d'éviter une convocation sur la base d'un rapport municipal non signé.
5. La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et le droit de préemption qui en découle deux ans plus tard, soit bien après l'acceptation par le Conseil communal, puis par la Cheffe du Département concerné, du règlement du Conseil communal de Vevey. La notion de secret de fonction prévue à l'art. 73 RCC devrait par conséquent être redéfinie à la lumière du droit actuel. Les Municipalités vaudoises ont en effet aujourd'hui la possibilité de s'adresser à leur Conseil communal pour faire valoir leur droit de préemption, ce qui a pour conséquence l'obligation de débattre de ces dossiers dans des séances qui, sous réserve d'un éventuel huis clos, sont publiques. Si la commune de Vevey s'est dotée d'un fonds d'urbanisme permettant dans certaines conditions d'éviter le passage par une séance plénière du Conseil communal il n'y a, à priori et selon notre appréciation, aucune raison de penser que la divulgation des informations nécessaires à l'exercice du droit de préemption communal constituerait une violation du secret de fonction.

IV. Conclusions

L'aboutissement de cette enquête administrative n'a pas permis d'obtenir d'aveux concernant la diffusion d'informations au journaliste de 24 heures.

Ce travail a par contre révélé que les procédures prévues dans le règlement du Conseil communal de Vevey n'ont pas été pleinement respectées et que le secret de fonction de l'art. 73 RCC devrait être redéfini à la lumière du droit actuel.

Dans ces conditions et bien qu'il regrette profondément le non-respect des règles élémentaires applicables aux travaux des commissions, le préfet renonce à transmettre le dossier au procureur car les faits ne lui paraissent pas de nature à léser un intérêt public ou privé prépondérant et par conséquent, ne constituent pas une infraction au sens de la loi pénale pour violation du secret de fonction.

Il demande toutefois que les conclusions de cette enquête administrative soient communiquées à l'ensemble des conseillers communaux de Vevey afin que chacun puisse exercer sa fonction en toute connaissance de cause, dans le respect des institutions.

Il suggère également à son Bureau de mettre en place des règles précises en matière de communication pour les futures commissions, règles qui pourraient par exemple figurer dans un règlement d'organisation des commissions prévu à l'art. 40g chiffre 4 de la loi sur les communes.

En restant à disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma haute considération.



Le Préfet

Roland Berdoz

Copie pour information :

Mme Christelle Luisier Brodard, Cheffe du Département des institutions et du territoire
M. Jean-Luc Schwaar, Directeur général des affaires institutionnelles et des communes
Municipalité de Vevey



Résultats des comptes

Exercice 2019

Résumé en quelques chiffres

Comptes de l'exercice		2019
Résultat publié	CHF	-3'908'415.83
		<i>exédent de charges</i>
Marge d'autofinancement	CHF	6'841'702.00
Dépenses nettes d'investissements	CHF	7'790'776.60
Taux d'autofinancement	CHF	87.8%
Dette brute	CHF	198'162'500.00
Découvert au bilan	CHF	15'971'785.48
Disponibilités (trésorerie)	CHF	16'593'844.13

Compte de fonctionnement

Charges	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Charges	CHF 163'536'804.60	CHF 167'072'600	CHF 151'418'670.38
Crédits supplémentaires		CHF 763'400	
Total des charges	CHF 163'536'804.60	CHF 167'836'000	CHF 151'418'670.38
Revenus	CHF 159'628'388.77	CHF 159'556'690	CHF 151'498'278.60
Excédent de charges	CHF 3'908'415.83	CHF 8'279'310	
Excédent de revenus			CHF 79'608.22
Amélioration par rapport au budget	CHF 4'370'894.17		

Commune de Vevey Comptes 2019 Charges et revenus par nature

	Comptes 2019	en % du total	Budget 2019	en % du total	Comptes 2018	en % du total	Ecart C19-B19		Ecart C19-C18	
							en francs	en %	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	44'369'063	27.13%	46'826'400	27.90%	41'981'114	27.73%	-2'457'337	-5.25%	2'387'949	5.69%
31 Biens, services, marchandises	22'850'145	13.97%	24'473'700	14.58%	21'267'971	14.05%	-1'623'555	-6.63%	1'582'174	7.44%
32 Intérêts passifs	1'822'704	1.11%	1'867'100	1.11%	2'224'299	1.47%	-44'396	-2.38%	-401'595	-18.05%
33 Amortissements	9'370'027	5.73%	9'149'200	5.45%	10'900'442	7.20%	220'827	2.41%	-1'530'415	-14.04%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	51'643'481	31.58%	49'852'900	29.70%	45'132'251	29.81%	1'790'581	3.59%	6'511'230	14.43%
36 Aides et subventions	25'975'882	15.88%	28'795'800	17.16%	24'594'963	16.24%	-2'819'918	-9.79%	1'380'920	5.61%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'452'380	1.50%	1'538'100	0.92%	2'416'009	1.60%	914'280	59.44%	36'371	1.51%
39 Imputations internes	5'053'123	3.09%	5'332'800	3.18%	2'901'622	1.92%	-279'677	-5.24%	2'151'501	74.15%
	163'536'805	100.00%	167'836'000	100.00%	151'418'670	100.00%	-4'299'195	-2.56%	12'118'134	8.00%
4 REVENUS										
40 Impôts	76'005'197	47.61%	76'581'000	48.00%	78'980'313	52.13%	-575'803	-0.75%	-2'975'116	-3.77%
41 Patentes, concessions	995'379	0.62%	1'055'000	0.66%	1'001'780	0.66%	-59'621	-5.65%	-6'401	-0.64%
42 Revenus du patrimoine	12'845'091	8.05%	11'486'800	7.20%	12'148'259	8.02%	1'358'291	11.82%	696'832	5.74%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	17'807'946	11.16%	18'595'590	11.65%	13'868'376	9.15%	-787'644	-4.24%	3'939'571	28.41%
44 Parts à des recettes cantonales	1'550'570	0.97%	1'900'000	1.19%	2'462'850	1.63%	-349'430	-18.39%	-912'280	-37.04%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	44'928'742	28.15%	44'353'900	27.80%	37'287'814	24.61%	574'842	1.30%	7'640'928	20.49%
46 Autres participations et subventions	35'949	0.02%	45'600	0.03%	41'159	0.03%	-9'651	-21.16%	-5'210	-12.66%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	406'390	0.25%	206'000	0.13%	2'806'105	1.85%	200'390	97.28%	-2'399'715	-85.52%
49 Imputations internes	5'053'123	3.17%	5'332'800	3.34%	2'901'622	1.92%	-279'677	-5.24%	2'151'501	74.15%
	159'628'389	100.00%	159'556'690	100.00%	151'498'279	100.00%	71'699	0.04%	8'130'110	5.37%
EXCEDENT DE CHARGES	3'908'416		8'279'310							
EXCEDENT DE REVENUS					79'608					

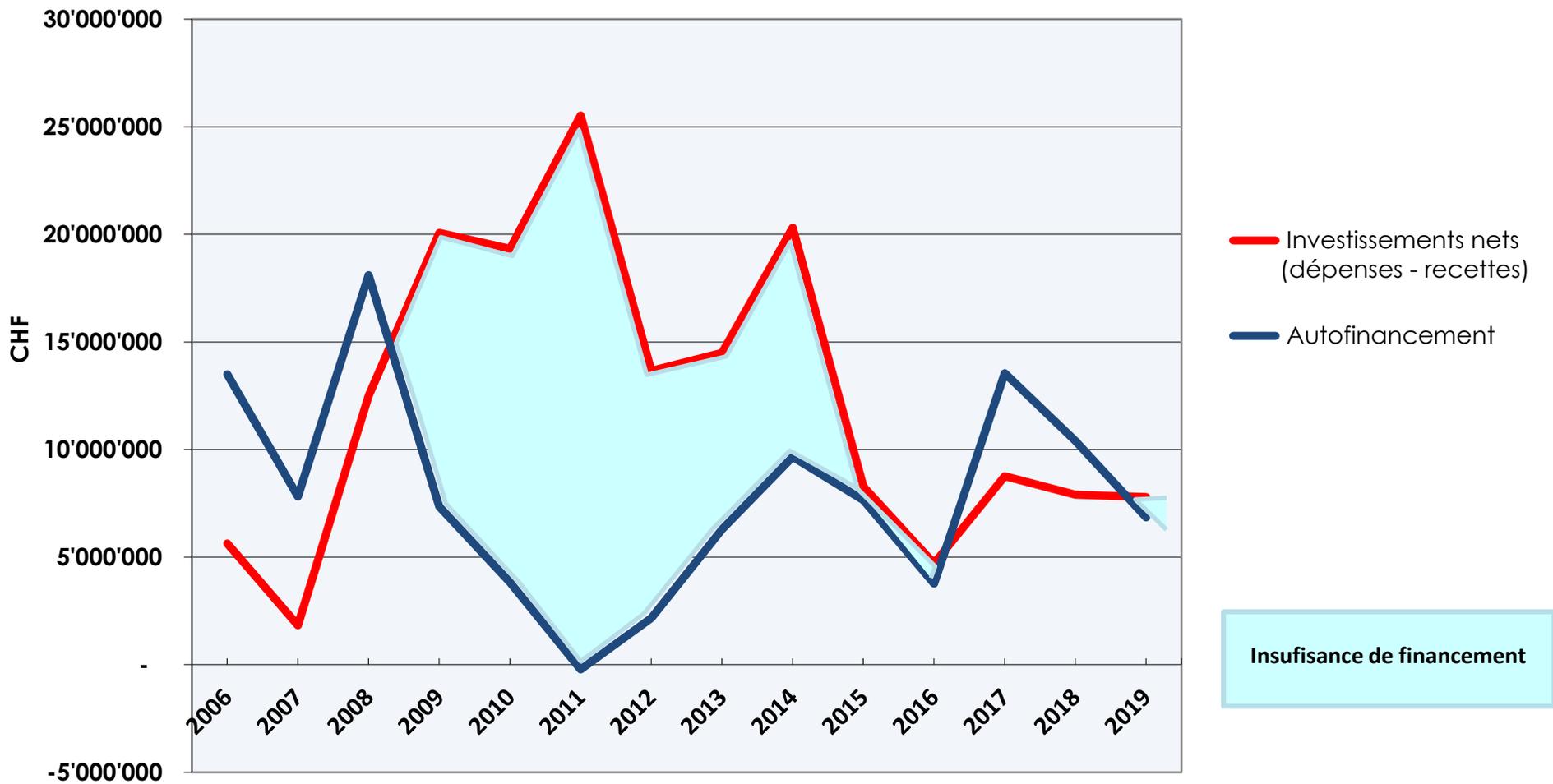
Commune de Vevey

Comptes 2019

Recettes fiscales

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	ECARTS EN %	
										C19-B19	C19-C18
Taux d'impôt communal	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0		
Impôt sur le revenu	39'275	39'251	38'695	38'664	38'482	35'476	35'992	37'064	35'465	-1.42%	0.08%
Impôt sur les prestations en capital	653	650	388	809	665	526	620	543	506	-40.34%	-52.09%
Impôt sur la fortune	4'795	4'825	4'737	4'706	4'730	4'143	4'224	4'388	3'361	-1.83%	0.65%
Impôt à la source	4'203	4'785	4'090	3'161	4'785	3'103	4'958	4'256	4'910	-14.53%	29.36%
Impôt sur la dépense	551	555	631	440	554	455	558	427	565	13.77%	43.46%
Impôt sur le bénéfice net	4'897	4'750	6'904	7'227	10'227	10'376	9'269	9'233	7'235	45.34%	-4.47%
Compensation RIE III	2'693	3'300	3'307							0.20%	
Impôt sur le capital	11'803	11'900	11'833	12'184	11'680	11'634	11'154	11'269	11'144	-0.57%	-2.89%
Sous-total 4011+4012+4519	19'393	19'950	22'043	19'411	21'907	22'010	20'423	20'502	18'379	10.49%	13.56%
Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	530	550	595	511	546	533	513	417	633	8.12%	16.39%
Droits de mutation	1'300	1'300	1'296	1'589	1'148	1'361	1'870	1'335	1'768	-0.29%	-18.43%
Impôt sur les successions et donations	3'050	2'305	959	4'177	3'920	2'245	1'398	1'667	1'260	-58.41%	-77.05%
Impôt sur les chiens	60	60	65	57	56	54	53	53	59	9.00%	14.14%
Impôts récupérés après défalcation	400	450	282	210	143	636	509	174	332	-37.26%	34.72%
Impôt sur les gains immobiliers	1'200	800	643	1'617	530	448	816	824	1'648	-19.61%	-60.23%
Total	75'409	75'481	74'425	75'354	77'465	70'989	71'936	71'650	68'887	-1.40%	-1.23%
Impôt foncier	5'300	5'200	5'530	5'243	5'141	4'104	3'777	3'701	3'622	6.35%	5.48%
Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	1'100	907	846	904	1'024	1'005	1'000	906	-17.51%	7.31%
Total	81'609	81'781	80'862	81'443	83'510	76'117	76'718	76'351	73'415	-1.12%	-0.71%
Défalcatons et escomptes	1'000	1'100	908	1'237	1'228	1'390	1'032	1'083	1'379	-17.44%	-26.61%

Evolution de l'autofinancement par rapport aux investissements nets



Commune de Vevey Comptes 2019 Bilans comparés

	BILAN AU 31.12.2019	en % du total	BILAN AU 31.12.2018	en % du total	Ecart 19-18	
					en francs	en %
ACTIF						
910 DISPONIBILITES	16'593'844.13	6.33%	14'024'406.69	5.36%	2'569'437.44	18.32%
911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	24'894'566.66	9.49%	29'031'648.56	11.09%	-4'137'081.90	-14.25%
912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	97'578'069.49	37.22%	96'980'596.47	37.03%	597'473.02	0.62%
913 ACTIFS TRANSITOIRES	11'568'486.67	4.41%	18'544'908.68	7.08%	-6'976'422.01	-37.62%
914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	92'774'810.40	35.38%	88'411'814.43	33.76%	4'362'995.97	4.93%
915 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATION	2'805'875.00	1.07%	2'805'875.00	1.07%	0.00	0.00%
919 DECOUVERT	15'971'785.48	6.09%	12'063'369.65	4.61%	3'908'415.83	32.40%
	262'187'437.83	100.00%	261'862'619.48	100.00%	324'818.35	0.12%
PASSIF						
920 ENGAGEMENTS COURANTS	19'691'438.01	7.51%	14'877'262.82	5.68%	4'814'175.19	32.36%
921 DETTES A COURT TERME	75'000'000.00	28.61%	80'000'000.00	30.55%	-5'000'000.00	-6.25%
922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	123'162'500.00	46.97%	123'412'500.00	47.13%	-250'000.00	-0.20%
923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	16'675.30	0.01%	17'785.35	0.01%	-1'110.05	-6.24%
925 PASSIFS TRANSITOIRES	7'853'388.18	3.00%	9'204'781.25	3.52%	-1'351'393.07	-14.68%
928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	36'463'436.34	13.91%	34'350'290.06	13.12%	2'113'146.28	6.15%
	262'187'437.83	100.00%	261'862'619.48	100.00%	324'818.35	0.12%

Préavis 2019 - Liste des investissements

PREAVIS	N° COMPTES	TITRES		CREDITS ACCORDES
01/2019	9143.300.45	Rénovation du terrain de football du site de La Veyre	CHF	700'000.—
02/2019	9141.420.23	Entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes	CHF	310'000.—
03/2019	9146.190.12	Mise à jour du système d'exploitation, des logiciels bureautiques et de la messagerie sur les postes de travail de l'administration communale.	CHF	425'000.—
Etude C 18/2019	9143.300.46	Crédit d'études pour la rénovation du bâtiment du Poids du foin	CHF	100'000.—
Etude C 22/2019	9141.300.01	Etude du remplacement de la passerelle sur la Veveyse « Rue de Fribourg »	CHF	25'000.—
19/2019	9143.300.47	Crédit cadre construction 3 centrales photovoltaïques et végétalisation 2 toitures	CHF	889'000.—
31/2019	9141.420.24	Entretien du Pont du Quai Perdonnet	CHF	270'000.—
Etude C 03/2019	9141.301.04	Compte d'attente en vue du financement du projet Gare Nord	CHF	200'000.—
		TOTAL	CHF	2'919'000.—

Vevey, le 18 juin 2020

Vevey *Libre*

Postulat - Tous gagnants

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Notre commune emploie 417 personnes fixes, sachant que les comptes 2019, présente une masse salariale de CHF 33'372'143.25 et dans l'hypothèse que tous habiteraient Vevey, cela représente environ et par extrapolation un impôt sur le revenu de 1.2 Mio, qui pourrait directement revenir à la Ville. De plus, nous ne parlons pas des autres impôts (fortune, foncier, etc.).

Le constat le plus éclairant est celui concernant les chefs de service. Ces derniers représentent les plus gros revenus de la grille salariale de la Commune de Vevey. Cependant, une minorité (environ 10%) de cette catégorie de collaborateurs ont leur domicile sur le territoire communal. Cela constitue, à notre avis, un parfait exemple de non-retour sur investissement au détriment de la commune.

L'obligation de vivre dans la commune où l'on travaille, pour un-e employé-e communal-e, est bien abolie, mais rien n'empêche d'encourager les employés-e-s communaux-alles à vivre à Vevey, comme le fait par exemple Lausanne.

Cette incitation ne doit, en aucun cas, être comprise comme une discrimination à l'embauche. Loin de nous cette idée !

C'est plutôt inciter des gens engagés, professionnellement, pour la Ville à profiter de leur labeur directement dans leur quotidien privé.

Le stress, les coûts financiers et écologiques, créés par un déplacement quotidien de centaines d'employé-e-s n'est pas négligeable, particulièrement dans une optique de proximité de plus en plus marquée dans notre société.

Vous en conviendrez que le travail ne peut devenir que plus attrayant, si l'on en récolte directement les fruits, comme le cas des employé-e-s de la Ville qui sont également citoyen-ne-s de Vevey.

Comment inciter un-e employé-e à choisir plutôt Vevey que La Tour-de-Peilz ou Blonay, etc. ? Et comment conserver cet attrait pour ceux habitant déjà sur le territoire communal ?

Voici deux voies qui pourraient être étudiées, dans une liste non exhaustive de possibilités :

- Mener une étude sur l'attrait de la Ville et des possibilités de logement, pour les collaborateurs-trices de notre Ville
- De prendre des mesures incitatives pour tous les employé-e-s souhaitent vivre ou vivant déjà sur le territoire, comme une prime annuelle, qui serait largement compensée par le gain fiscal, ou par l'attribution de certaines catégories de logements du parc immobilier de la Ville, et ce, également dans une politique active de promouvoir et favoriser la mixité sociale.

Fort de ce constat nous, groupe Vevey Libre, demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités d'encourager tous ses employés et employées à élire domicile ou rester sur le territoire la commune de Vevey.

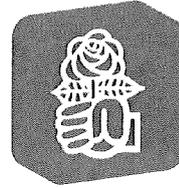
Pour le groupe Vevey Libre

Nicolas Bonjour



Pour les Vert 'libéraux





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 17 juin 2020

Interpellation : Pour regarder la précarité en face.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Messieurs les municipaux,
Chers collègues,

Nous avons vécu des évènements inhabituels. Pour beaucoup d'entre-nous, le début de l'été rime avec « retour à une certaine normalité ». Malheureusement pas pour tous.

Cette crise a permis de révéler une précarité souvent cachée en suisse. Revenus permettant à peine à faire face aux besoins de premières nécessités tout en étant insuffisant pour la plupart des aides sociales, familles démunies, inégalité dans l'accès aux soins de santé, niveau de formation faible, isolement social et ce, sans parler d'autres problématiques tels que des situations d'addictions qui contribuent à plonger de plus en plus de nos concitoyens dans une précarité dont il est difficile de sortir.

Beaucoup ont voulu croire que cela ne touchait que « les autres », pourtant c'est une réalité des villes, d'autant plus des villes centres, et une réalité qui ne touche pas seulement l'une ou l'autre personne marginalisée mais aussi de nombreuses familles ainsi que des personnes autrefois indépendantes – peut-être vous-même un jour prochain ? – ayant trébuché à un moment de leur parcours de vie.

La Municipalité a accepté qu'une étude sur la précarité régionale soit réalisée, dans le but de faire un état des lieux général des prestations « bas-seuil » et des usagers, ainsi que de mettre en lumière les éventuels besoins encore inexistant dans le paysage régional. Les résultats de cette étude devraient nous être communiqué très prochainement. Ce travail est important et il est à saluer.

Malheureusement, la crise que nous traversons a accentué des difficultés préexistantes et en a fait émerger de nouvelles, aggravant la précarité de certains et plongeant de nouvelles personnes et familles dans des situations inimaginables.

C'est ainsi qu'il nous devient nécessaire de distribuer des paquets alimentaires à un nombre de personnes augmentant exponentiellement, les abris d'urgence tels que le Hublot deviennent un dernier recours de plus en plus fréquent et nous injectons de toutes urgences des fonds pour alimenter nos aides communales.

Au vu de l'évolution rapide de la situation, mais sur la base de l'étude déjà menée, il nous semble nécessaire de nous interroger sur les conséquences sociales de la crise du coronavirus afin de cibler au mieux nos soutiens futurs.

C'est pourquoi nous posons les questions suivantes à la municipalité :

1. Constate-t-on une augmentation des demandes de prestations sociales et sanitaires communales ou des partenaires sociaux (l'Etape, Coupe de Pouce à Clarens, la Permanence Accueil et le Hublot – centre d'hébergement d'urgence – Caritas Vaud, Fondation AACTS, Cartons du Cœur Riviera, Armée du Salut, Police Riviera, Aumônerie de rue catholique et protestante, Rel'og, EMUS ou autres) ?
2. Le cas échéant, peut-on chiffrer cette augmentation et détailler la nature des offres les plus sollicitées (besoins d'aide financière, besoins en termes d'aides alimentaires, d'accès à la santé et à l'hygiène de base, de logement et d'hébergement, de soutien administratif et prestations pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale ou autres) ?
3. Le cas échéant, la typologie des bénéficiaires a-t-elle évolué suite à cette crise ?
4. Le cas échéant, y a-t-il des facteurs précipitants dans la précarité mis particulièrement en évidence par les prestataires en lien avec cette crise (perte d'emploi, diminution de revenu dans un contexte de RHT, isolement social, exacerbation de maladies psychiques préexistantes, inaccessibilités des prestations d'aides ou de soutiens ou autres) ?
5. Des problèmes d'accessibilités de l'offre sont-ils connus ?

Considérant le risque d'une nouvelle vague et dans le but de nous donner le cas échéant tous les moyens d'adapter notre dispositif de soutien, nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre aussi vite que possible.

Au nom du parti socialiste,



Cédric Bussy

Vevey, le 3 septembre 2020

Vevey plaque tournante de la drogue

Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Depuis la fin de la Fête des Vignerons et le départ des flots de touristes en Ville ce sont les trafiquants de drogue qui arpentent à nouveau nos rues en toute impunité, Toute la zone de la Gare ainsi que la Rue de Communaux, le Chemin de l'Espérance, le Parterre de St-Martin, La Rue des Bosquets et le Passage Saint-Antoine sont gangrénés par ce fléau.

Ces trafiquants n'hésitent pas à interpellier toute personne (enfants, jeunes, moins jeunes) qui aurait encore le courage de s'aventurer dans ces rues, avec pour objectif de leur proposer tous types de stupéfiants

Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il a pris depuis quelques mois des proportions insupportables dès lors que les passants (habitants de la ville, pendulaires, touristes et hôtes de passage) sont désormais constamment harcelés. Vevey, ville d'Images, mais quelle image lorsque le premier contact avec la ville que l'on vous propose en sortant de la gare est d'acquérir de la drogue ?

Nous questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Est-ce que la Municipalité est consciente de cette problématique ? Que va-t-elle mettre en œuvre rapidement pour contenir et marginaliser le trafic de drogue dans nos rues et ainsi assurer la sécurité de tous ?
- Pourquoi Vevey est-elle devenue une plaque tournante de la drogue dans le canton ? D'où viennent ces trafiquants ? S'agit-il d'un transfert d'une autre ville qui s'expliquerait par une action de répression moins forte, voire laxiste à Vevey ?
- Quelles mesures la Municipalité de Vevey et ASR comptent-ils prendre pour résoudre ce problème rapidement ?
- Conscient de la problématique sociale et des conditions précaires des dealers, qu'est-ce que la commune peut s'engager à faire pour, ne pas simplement reporter le problème ailleurs ?


Pour le Groupe Vevey Libre
Nicolas Bonjour

Postulat interpartis déposé le 3 septembre au Conseil communal de Vevey

Pour la réalisation commune à Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve d'un itinéraire cyclable sûr et fluide le long du lac.

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

En septembre 2018, 89.18% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la Constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition de ce postulat s'inscrit dans la continuité de cette votation et permettrait de la concrétiser. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Vevey – Villeneuve avec l'appui de PRO VELO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là, de même que quelques adaptations de carrefours. Néanmoins ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions ponctuelles relevant des agendas communaux, par exemple à l'occasion de réfections de tronçons de route, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).
- le rapport de la CORAT *Schéma directeur d'aménagement de la RC 780a entre Chardonne et Veytaux* datant de 2016 (certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales) - qui n'inclut pas Villeneuve, rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

Le groupe de travail souhaite dès lors la réalisation d'un itinéraire cyclable continu entre Vevey et Villeneuve répondant aux objectifs suivants :

- préserver la sécurité des cyclistes sur tout le parcours, par exemple en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie et en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (avec la réalisation d'une piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, etc.)
- permettre aux cyclistes de se déplacer de manière fluide et rapide, constituant ainsi une alternative crédible au trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « onde verte » et des feux cyclistes, etc. ;
- prendre en compte l'importance du bien-être le long du trajet afin de favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons que la Municipalité étudie la possibilité :

- de se coordonner avec les autres exécutifs communaux concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisé à court terme un itinéraire cyclable continu, sûr et fluide entre Vevey et Villeneuve. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- et que, lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas que cette réalisation se fasse rapidement, des mesures provisoires soient prises sous forme de marquages, incluant le cas échéant un ou plusieurs tronçons alternatifs à la RC 780a.

Signatures

Pour les Vert-e-s
Antoine Dormond



Pour Décroissance-Alternatives
Marc Renkens



Pour Vevey Libre
Olivier Casellini



Fabienne Despot
F Despot



Pour le PDC
Pour le Parti Socialiste





Interpellation

Collecte des déchets : comment se déroulent les appels d'offres ?

Le périodique Canton-Communes de juin dernier rend attentives les communes quant à l'application de la loi sur les marchés publics pour l'élimination et la collecte des ordures, elle laisserait parfois à désirer. Peu de communes ont recours à des appels d'offres.

Dans ce contexte, je souhaite savoir comment procède notre commune compte tenu des éléments qui suivent :

Une procédure ouverte doit être organisée si le marché dépasse un certain montant (sauf erreur CHF 250'000,-¹, calculé sur toute la durée du contrat). La durée du contrat ne doit pas dépasser 5 ans (sauf justifications dûment étayées). Elle ne peut non plus être de durée indéterminée et une clause de reconduction tacite n'est autorisée que si elle est expressément prévue dans le contrat. Ainsi est assurée une saine concurrence.

Question :

1. La municipalité procède-t-elle à des appels d'offres ouverts pour la collecte des déchets ?
2. Dans la négative, pourquoi pas ?
3. Dans l'affirmative, de quand datent les derniers appels d'offres pour la collecte des déchets ménagers, verts et recyclables ?
4. A quelle/s entreprise/s ont-ils été attribués ?
5. Pour quelle durée ?
6. Quels sont les critères (conditions) auxquels doivent répondre les entreprises adjudicatrices ?

Tout autres informations seront bienvenues.

Je vous remercie d'apporter à la présente interpellation toute l'attention qu'elle mérite.

Serge Ansermet

Août 2020